

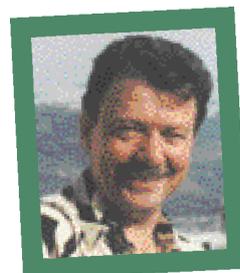
# Convergences



n°56 octobre 2000

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

## Édito



**L**e projet de budget 2001 est enfin sorti. Pour les IATOS, quelques mesures catégorielles, 1675 créations dans le second degré dont 625 administratifs, 1000 dans le supérieur. Certes, on peut dire comme le ministre actuel que c'est un effort sans précédent mais comparé aux 30 000 postes nécessaires selon son prédécesseur, et si c'est là la première étape d'un plan pluriannuel, on est très loin du compte. Pire, la décision d'augmenter les crédits de suppléance à hauteur de 739 équivalents temps plein aura pour conséquence directe d'accroître la précarité au lieu de la résorber. Les entreprises annoncent des bénéfiques records, les dirigeants se distribuent des stock options

en quantité, les prix augmentent, et le minimum Fonction publique est en dessous du Smic. Et pourtant le ministre tarde à ouvrir les négociations salariales avec sans doute la volonté de reporter sur 2001 les mesures de revalorisation. Il est indispensable de reprendre l'action sans tarder et de se mobiliser avec la FSU sur le budget 2001, la réduction du temps de travail, les salaires, la précarité... Nous vous invitons à réagir, à saisir députés et sénateurs, et à mener des actions dans vos établissements, vos services, partout où cela est possible. Nous vous appelons à renforcer le SNASUB et son action.

**Jacques Soudain**



**Dossier  
"Salaires"  
pp. 11-14**



**Budget 2001  
p. 5-7**



**Incendie à la BNF  
p. 15**

# pour nous contacter...

## Secrétaire générale

Michelle HAZARD  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

## Trésorier national

Jacques SOUDAIN  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

## Secrétaires généraux adjoints

### Bibliothèques

Anne-Marie PAVILLARD  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
Tél. 0144799042/47

### Etablissements second degré

Mylène MARTINEZ  
E. E. A. J.-J. Rousseau  
Avenue La Colline  
BP 6028  
34030 Montpellier  
Tél. 04 671 04 141

### Etablissements supérieurs

Marie GANOZZI  
Université Lyon 2  
Campus de Bron Saint Priest  
69676 Lyon CEDEX 11  
Tél. 04 787 73 109

### Services (ministères, rectorats, IA...)

Philippe RAMPON  
427, rue Félix Faure  
38950 St Martin Le Vinoux  
Tél. 04 767 58 121

### Presse

Béatrice BONNEAU  
7, rue des solitaires  
75019 Paris  
Tél. 01 44 84 58 88

### Organisation et questions statutaires

Pierre BOYER  
27, rue Bouchardon  
75010 Paris  
Tél. 01 42 46 05 09

### Autres membres du Bureau national

Jean-François BESANÇON  
SNASUB-FSU/BNF  
Quai François Mauriac  
75706 Paris CEDEX 13  
Tél. 01 53 79 49 04

Hélène CHARRIER  
Lycée E. Branly  
70, bd de St Quentin  
80098 Amiens CEDEX 3  
Tél. 03 25 34 15 66

Monique HENRIKOWSKI  
Université des Sciences et Technologies de Lille  
Bât A3 Domaine universitaire  
59655 Villeneuve d'Ascq CEDEX  
Tél. 03 20 33 63 22

Philippe LALOUILLE  
Lycée Edouard Gand  
70, bd de St Quentin  
80098 Amiens CEDEX 3  
Tél. 03 25 34 97 6

Arlette LEMAIRE  
IA - 4, rue d'Auxonne  
54042 Nancy CEDEX  
Tél. 03 83 93 56 61

Danièle PATINET  
12, av. du Château  
BP 97  
21803 Quétigny CEDEX  
Tél./Fax 03 80 39 50 97

### Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

#### Aix-Marseille

Philippe ROCHE-GUILLEMAIN, SA  
Université de Provence  
Centre de Mathématiques et d'Informatique  
39, rue F. Joliot-Curie  
13453 Marseille CEDEX 13  
Tél. 04 91 11 35 18  
Gisèle CAPELL  
Trésorière  
Collège Font d'Aurumy  
13710 Fuveau  
Tél. 04 42 21 26 43 3

#### Amiens

Hélène CHARRIER, SA  
(voir BN)  
Sylviane DESBUREAUX  
Trésorier  
45, rue Bultel  
80260 Flesselles  
Tél. 03 22 93 41 73

#### Besançon

Marlyse MALFROY, SA  
20, rue Mallarmé  
25000 Besançon  
Tél. 03 81 48 06 94  
Marina JOSIPOVIC  
Trésorière  
BU de Belfort  
43, faubourg des Ancêtres BP 455  
90008 Belfort CEDEX  
Tél. 03 84 21 52 88

#### Bordeaux

Jean-Claude CARABINI, SA  
261, avenue Pierre Bouneau  
40270 Grenade sur l'Adour  
Tél. fax 05 88 45 47 74  
Josiane TROUPENAT  
Trésorière  
3, Agora du Manoir Bât A  
24750 Boulazac  
Tél. 05 53 35 43 31

#### Caen

Christian EURY, SA  
Restaurant universitaire A  
23, avenue de Bruxelles  
14070 Caen CEDEX 5  
Tél. 02 31 56 63 52  
Pierre FUGIER-GARREL  
Trésorier  
Lycée Jean Rostand  
98, route d'ifs  
14000 Caen

#### Clermont-Ferrand

André CHANUDET, SA  
IUFM 20, avenue Bergougnan  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 33 17 15 0

#### Marie-Christine LABRANDINE

Trésorière  
35, route de Durtol  
63830 Nohanent  
Tél. 04 73 62 88 38

#### Corse

Lucien ROCHIETTI, SA  
Inspection académique  
Palais de la mer  
BP 177  
20293 Bastia CEDEX  
Tél. 04 95 34 59 40

#### Monique CHIARI

Trésorière  
LEP Scamaroni  
20600 Bastia  
**Créteil**  
Pierre BOYER, SA  
(voir BN)  
Nicole CAPOULADE  
Trésorière  
Collège Jean Vilar  
26-28, rue de la Gare  
93120 La Courneuve  
Tél. : 01 48 11 15 40

#### Dijon

Nicolas FAVELIER, SA  
UFR de Langues (160)  
2, Bd Gabriel  
21000 Dijon  
Tél. 03 80 39 50 97  
Françoise MOREL  
Trésorière  
Faculté des Sciences  
Labo de zoologie  
6, bd Gabriel  
21000 Dijon

#### Grenoble

Evelyne CHARVET  
Bourse du Travail  
32, avenue de l'Europe  
38030 Grenoble CEDEX 2  
Tél. : 04 76 09 13 60  
Josiane MICHALLAT  
Trésorière  
7, rue Joseph Rolland  
38120 st Egrève  
Tél. 04 76 74 71 14

#### Lille

Jean-Paul MACHEN, SA  
Trésorier  
SNASUB-FSU  
La Halle au Sucre 1er étage  
28, rue des Archives  
59800 Lille  
Tél. 03 20 12 03 31  
Fax 03 20 51 30 61  
Permanences : mardi, mercredi, jeudi de 14 à 17 heures  
Maurice MALFOY  
Trésorier  
3, rue des Villiers  
62360 Pont de Briques  
Tél./fax : 03 21 32 97 36

#### Limoges

Contacteur le SNASUB national  
**Lyon**  
Eric FOUCHOU-LAPEYRADE, SA  
CLOUS  
11, rue Tréfilerie  
42100 Saint-Etienne  
Tél. 04 77 81 85 50/52  
Micheline MEYET  
Trésorière  
L.P. du Bâtiment  
235, bd Pinel - Case 12  
69676 Bron CEDEX  
Tél. 04 72 78 83 03

#### Montpellier

Maurice ILLOUZ, SA  
1, rue Bel Horizon  
30230 Bouillargues  
Tél. 04 66 20 18 91  
Conception SERRANO  
Trésorière  
IA du Gard  
58, rue Rouget de Lisle  
30031 Nîmes CEDEX  
Tél. 04 66 62 86 19

#### Nancy-Metz

Jean-Claude MAGRINELLI, SA  
SNASUB  
IA - 4, rue d'Auxonne  
54042 Nancy CEDEX  
Tél. 03 83 93 56 61  
Mauricette DIDOT  
Trésorière  
Route de Neufchef

2<sup>e</sup> étage  
57700 Hayange

#### Nantes

Marie AZZOPARDI, SA  
Lycée F. Rabelais  
BP 289  
85205 Fontenay le Comte CEDEX  
Tél. : 02 51 69 24 80  
Ghyslaine GIRAUDEAU  
Trésorière  
17, rue du Pot de vin  
85310 La Chaize-le-Vicomte

#### Nice

Annick PERLES, SA  
Université de Nice  
Sophia Antipolis ESS1  
930, route des Colles  
BP 145  
06903 Sophia Antipolis  
CEDEX  
Tél. 04 92 96 51 32  
Maryse APREA  
Trésorière académique  
DDJS, BP 8027  
83067 Toulon CEDEX  
Tél. 04 94 16 90 91  
Jacqueline TOMASONI  
Trésorière dptale 06  
Université de Nice  
Sophia Antipolis  
28, Parc Valrose  
06108 Nice CEDEX 2  
Tél. 04 92 07 66 18

#### Orléans-Tours

Evelyne HORCKMANS, SA  
10, rue Hélène Boucher  
Appt 556  
41000 Blois  
Tél. 02 54 42 26 30 6  
Maryvonne MAUFRAIS  
Trésorière  
109, rue F. Lépine  
28600 Luisant  
Tél. 02 37 34 34 28

#### Paris

Patrick LE TUHAUT, SA  
Lycée Jacques Decour  
12, av. Trudaine  
75009 Paris  
Tél. 01 55 07 80 46  
Joëlle CARPENTIER  
Trésorière  
108 bis, rue Gabriel Péri  
93200 Saint-Denis  
**Poitiers**  
Serge GARATE, SA  
Lycée Camille Guérin  
33, rue de la Gibauderie  
BP 611  
86022 Poitiers CEDEX  
Tél. 05 49 46 28 70  
Lucienne FOREST  
Trésorière  
Collège Henri IV  
1, rue Louis Renard  
86022 Poitiers

#### Reims

Françoise ELIOT  
Lycée St Exupéry  
82<sup>e</sup>. A. France BP 1060  
52105 st Dizier  
Tél. 03 25 58 24 44

#### Monique DE BARROS

Trésorière  
SNASUB-FSU  
Maison des Syndicats  
15, bd de la Paix  
51100 Reims  
Tél. 03 26 79 12 90

#### Rennes

Fabrice KAS  
Collège Jean Richepin  
8, bd Kennedy  
22370 PleneufValAndré  
tél. : 02 97 22 27 5  
Marie-Pierre TEURTRIE  
Trésorière  
Collège Henri Wallon  
rue Anatole France BP 128  
56602 Lanester CEDEX

#### Rouen

Monique DELAGRAVE, SA  
Lycée François 1er  
BP 1 445  
76066 LeHavre CEDEX  
Tél. 02 35 19 20 00  
Agnès DEVAUX  
Trésorière  
9 bis, rue des Lombards  
76290 Montivilliers

#### Strasbourg

Gérard GUNTZBURGER  
SNASUB FSU  
10, rue de Lausanne  
67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 36 20 90  
Marie-Christine BERNARDIN  
Trésorière  
9, rue Paul Eluard  
67200 Strasbourg  
Tél. 03 88 23 36 58

#### Toulouse

Pierre PIEPRZOWNIK, SA  
Lycée Saint-Sernin  
3, place Saint-Sernin  
31000 Toulouse  
Tél. 05 61 23 45 75  
Colette BASSAC, SA  
IA Auch  
Rue Boissy d'Anglas  
32000 Auch  
Tél. 05 62 61 69 15  
Régine FLAMENT  
Trésorière  
Collège  
65260 Pierrefitte  
Nestalas

#### Versailles

Michèle MARTIN DARMON, SA  
25, rte de la Cascade  
78110 Le Vésinet  
Tél. 01 30 15 17 40  
Ludovic CANE, SA  
ERPD  
36, Quai de la République  
78700 Conflans Ste Honorine  
Tél. 01 39 72 11 55  
Christine LARROQUE  
Trésorière  
Collège C.-F. Daubigny  
6, rue P. Bérégovoy  
95430 Auvers-sur-Oise

#### Guyane

Georgette LINGUET, SA  
56, lotissement Colibri  
Route de Bourda  
97300 Cayenne  
Tél. 30 05 69  
M.-A. LOUISE ROSE  
Trésorière  
Rectorat de la Guyane  
Route de Baduel  
97300 Cayenne  
Tél. 05 94 29 39 6

#### Martinique

Emile TROBRILLANT  
Cité Bon Air, Bât B  
Collège Henri Wallon  
97200 Fort-de-France  
Tél. 58 21 96

#### Réunion

Richel SACRI, SA  
Crous de La Réunion  
20, rue Hippolyte Foucque  
97490 Sainte Clotilde  
Tél. 02 62 48 32 05  
Thierry SELLY  
Trésorier  
Rectorat de La Réunion  
24, avenue Georges Brassens  
97490 Sainte Clotilde  
Tél. 02 62 48 11 62  
**St-Pierre et Miquelon**  
J.-C. GIRARD  
Lycée d'Etat  
97500 st-Pierre et Miquelon  
Tél. 0 (508) 41 59 49

### PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB

3-5, rue de Metz  
75010 Paris

Tél. 01 44 79 90 42

ou 01 44 79 90 47

Fax 01 42 46 63 30

E. mail:

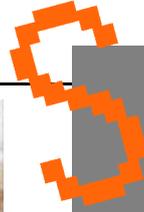
[snasub.fsu@ras.eu.org](mailto:snasub.fsu@ras.eu.org)

Site internet

<http://www.snasub.fsu.fr>



Bulletin mensuel du SNASUB  
Syndicat National de l'Administration Scolaire  
Universitaire et des Bibliothèques  
3-5, rue de Metz 75010 Paris Tél : 01 44 79 90 42  
Directrice de la publication: Michelle Hazard  
Rédactrice en chef: Béatrice Bonneau  
Impression : Imprimerie Grenier - 94 250 Gentilly  
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D73S



# Sommaire



Durand (AFP)

## Arrêter les violences et l'intolérance

La FSU exprime sa vive inquiétude face aux événements qui, en liaison avec la dramatique situation au Moyen Orient, font craindre en France un regain de racisme, d'antisémitisme et des risques d'affrontements. Des faits inacceptables viennent en effet de se produire en France avec des agressions sur des personnes et des destructions de lieux de culte et de lieux de culture. Elle condamne tous ces actes, tous les manquements aux principes de tolérance, toutes les déclarations fondés sur l'irrationnel et l'appel à la haine.

Tout en réaffirmant son exigence de l'arrêt des violences au Moyen Orient et sa revendication d'une paix juste, fondée sur la reconnaissance des droits légitimes des peuples tant israélien que palestinien à la sécurité et à un Etat sûr aux frontières reconnues, elle en appelle au dialogue, à l'écoute et au respect mutuel.

C'est la responsabilité et l'honneur de l'enseignement public et laïque que de promouvoir et défendre ces valeurs y compris dans les périodes de tension. La FSU demande donc aux ministres chargés de l'éducation et de la jeunesse de prendre toutes les mesures qui s'imposent. Elle appelle également les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture à en débattre, à prendre et à soutenir toutes les initiatives dans ce sens.

**Fédération Syndicale Unitaire**  
Paris, le 13 octobre 2000

En bref	p. 4
<b>Budget 2001</b>	p. 5-7
<b>EPLÉ</b>	
▶ Agences comptables	p. 8
▶ Rencontre UNATOS	p. 8
▶ Intérim comptables	p. 9
▶ Restauration scolaire	p. 10
<b>Dossier "Salaires"</b>	pp. 11-14
<b>Bibliothèques</b>	
BNF : les tours infernales	p. 15
<b>SUP</b>	
▶ Innovation et Recherche	p. 16
▶ Mutations ITARF	p. 16
<b>Vie des académies</b>	p. 17
<b>Courrier des lecteurs</b>	p. 18
<b>Congrès FSU</b>	p. 19
<b>Contributions au débat</b>	p. 20-21
<b>Les accidents du travail</b>	p. 22
<b>Lu pour vous</b>	p. 23
<b>Réduction du temps de travail</b>	p. 24

## Dossier "salaires"



**pp. 11 à 14**

**Calendrier prévisionnel des CAPN de l'ASU**

Date	Corps	Ordre du jour
26/10/2000	SASU	Bilan des opérations de gestion déconcentrées
21/12/2000	SASU	Avancement
11/01/2001	Adjoints adm.	Bilan des opérations de gestion déconcentrées
11/01/2001	Agents adm.	Bilan des opérations de gestion déconcentrées
18/01/2001	AASU	Bilan des opérations d'avancement au titre de 2000 - Avancement Mutations dans les TOM
15/03/2001	SASU	Mouvement national (inter-académique)
15/05/2001	SASU	Titularisation des "hors académie" - Accueil en détachement
7/06/2001	AASU	Mouvement national des titulaires
26/06/2001	AASU	Titularisation - Bilan 2000 : formation, mouvement - Mouvement national des stagiaires - Ajustements du mouvement des titulaires - Accueil en détachement

**Référendum Culture  
avant le 10 décembre  
Votez FSU**

➤ **Elections** des représentants des personnels **ITARF : 23 janvier 2001**  
 ➤ **Elections** des représentants **A et B de l'ASU et des Secrétaires de documentation : 13 mars 2001**  
**Soyez candidats au titre du SNASUB-FSU**  
**Votez et faites voter SNASUB-FSU**

**Calendrier prévisionnel des CAPN des Bibliothèques**

Date	Corps
09/11/2000	Conservateurs généraux
09/11/2000	Conservateurs
16/11/2000	Bibliothécaires
23/11/2000	BAS
05/12/2000	Magasiniers en chef
08/12/2000	Magasiniers spécialisés
19/12/2000	Bibliothécaires adjoints
19/12/2000	Inspecteurs de magasinage

**Droit au logement fête ses dix ans de luttes**

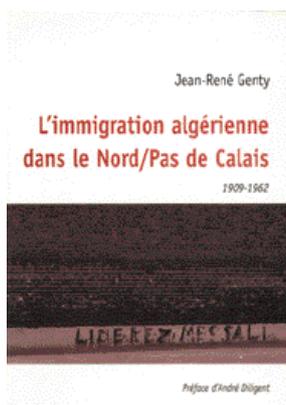


**Samedi 4 novembre 2000**  
**de 14 h à l'aube**  
**au Théâtre du Soleil,**  
**à la Cartoucherie de Vincennes**  
 (navettes à partir du métro Château de Vincennes)

Stands, débats, expos, animations enfants, restauration...  
 Pour tout renseignement complémentaire : DAL 01 42 78 22 00

**Calendrier prévisionnel des CAPN des ITARF : p. 16**

**Nos collègues publient**



**“L'immigration algérienne dans le Nord Pas-de-Calais”**

Notre collègue, Jean-René Genty, cadre administratif dans la région, poursuit depuis de nombreuses années des recherches sur l'histoire de l'immigration algérienne dans le

Nord Pas-de-Calais. Au delà de l'actualité immédiate, cet ouvrage qui retrace le parcours des immigrés algériens de 1909 à 1962 permet de mieux connaître une population dont l'histoire est intimement liée à celle de la classe ouvrière métropolitaine et à ses organisations syndicales et politiques.

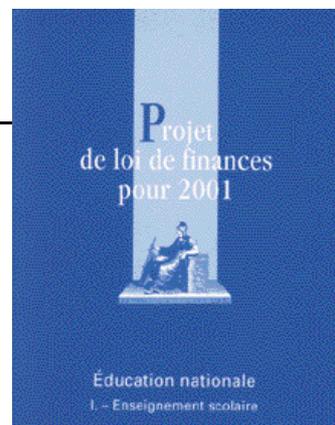
Jean-René Genty : *L'immigration algérienne dans le Nord Pas-de-Calais*, L'Harmattan (170 F)

**Commission “vie interne”  
Mise au point**

Discussions qui ont eu lieu pendant la commission. Le compte-rendu de la Commission vie interne a été soumis préalablement à sa lecture à la tribune du congrès aux deux coprésidents de la commission qui n'ont émis aucune réserve. Enfin, ce rapport n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière pendant la séance plénière. Cette mise au point a été avalisée par la CAN du 13/09/2000 pour publication dans un prochain *Convergences*.

**Pierre Pieprzownik**

# Budget 2001



Le budget présenté par le ministre de l'Éducation pour 2001 doit être apprécié au regard de deux séries d'engagements pris par le gouvernement.

L'une concerne l'ensemble de la Fonction publique et s'est traduite par la signature le 10 juillet dernier du protocole Sapin sur la résorption de l'emploi précaire.

L'autre touche spécifiquement l'Éducation nationale, avec l'engagement de Lionel Jospin de mettre en œuvre un plan pluriannuel de rattrapage des moyens consacrés au système éducatif.

Chacun sait que ces crédits ne peuvent servir à rémunérer que... des personnels non titulaires.

Autrement dit, le budget de l'Éducation nationale programme une augmentation du nombre des non titulaires alors qu'on le croyait censé amorcer la résorption de l'emploi précaire.

La FSU et le SNASUB interviennent auprès du ministère sur ce point, sur lequel il faut également dans chaque département interpeller députés et sénateurs, puisque ce sont eux qui votent le budget.

S'agissant d'un budget marquant la première étape d'un plan pluriannuel de rattrapage, il est singulièrement en retrait des besoins. Le SNASUB avait estimé à 20 000 le nombre d'emplois à créer dans la filière administrative, à la fois pour compenser les retards accumulés, faire face aux missions nouvelles et résorber la précarité, soit 4 000 par an dans le cadre d'un plan sur 5 ans. Au regard de ce chiffre, les 625 créations annoncées sont dérisoires et ne peuvent être perçues comme une volonté de résorber le déficit en emplois.

Par ailleurs, les quelques mesures catégorielles annoncées ne sont que la traduction timide d'engagements antérieurs :

- transformation en Adjoints de 2 200 emplois d'Agents administratifs, qui resteront encore plus de 6 500 après cette opération.

- amélioration, principalement dans le cadre de la politique de la ville, des débouchés dans les grades d'avancement pour un coût total de 40 millions de F.

Pas de quoi fêter dignement le changement millénaire...

**Philippe Rampon**

S'agissant de la résorption de la précarité, le ministère de l'Éducation nationale ignore l'existence

## Ce n'est pas le budget du siècle !

même du protocole, à moins qu'il considère qu'il ne s'appliquera qu'à partir de 2002.

Ce protocole prévoit expressément qu'une partie significative des emplois nécessaires à la titularisation des personnels précaires sera créée par transformation des supports budgétaires affectés à la prise en charge des agents concernés. Il invite l'administration à améliorer sa gestion de l'emploi public, notamment en faisant assurer les remplacements par des personnels titulaires, conformément au statut général, pour éviter le recours à l'emploi précaire.

Pour ce qui concerne les emplois d'enseignants, les 3 000 créations annoncées comme s'inscrivant dans le cadre du protocole Sapin ne sont en fait que la régularisation des mesures prises au collectif budgétaire 2000.

Dans la filière IATOS, aucune création d'emploi ne se situe dans le cadre du protocole, ce qui nous a été d'ailleurs confirmé lors de l'entrevue avec Hélène Bernard. Les crédits de suppléance, source principale de rémunération des précaires, ne font l'objet d'aucune transformation en emplois budgétaires. Ils sont au contraire abondés de 92 millions de francs (soit 739 équivalents temps plein).

Le volet programmation pluriannuelle n'est pas beaucoup plus réjouissant, malgré le

discours ministériel sur l'effort historique sans précédent en faveur de l'emploi IATOS.

## Pour l'enseignement scolaire

Le document diffusé par le ministère annonce la création de 1 630 emplois IATOS répartis comme suit:

- > 625 personnels administratifs;
- > 705 personnels techniques;
- > 50 médecins, 150 infirmières et 100 assistants de service social.

	Ce que demande le SNASUB	Ce que prévoit le budget 2001
<b>Enseignement scolaire</b>	20 000 créations, essentiellement en A et B, sur 5 ans, soit 4 000 par an	625 créations
<b>Enseignement supérieur et bibliothèques</b>	20 000 créations en A, B et C soit 4 000 par an	963 créations
<b>Dans l'ensemble du système éducatif</b>	transformation en emplois des crédits servant à rémunérer les CES et CEC	rien
	création d'emplois de titulaires remplaçant par transformation de crédits de remplacement	augmentation des crédits de suppléance, donc augmentation des précaires

# Budget 2001 enseignement supérieur

Le budget 2001 s'élève à 56 053,75 MF dont 2 147,78 MF pour les cotisations patronales au titre du régime d'assurance maladie des fonctionnaires jusque-là prises en compte dans le budget des charges communes. De fait le montant du budget s'établit à 53 905,97 MF (progression de 2,73 % par rapport à 2000).

813 créations d'emplois IATOS alors que le SNASUB chiffre les besoins à environ 20 000 emplois.

La forte mobilisation des personnels l'année dernière n'est certainement pas étrangère à " l'effort " consenti par le ministère concernant les créations d'emplois pour 2001. Car, même si ce chiffre est très en dessous des besoins, il est supérieur en comparaison des 392 créations d'emplois du budget 2000.

Cependant, la répartition des 813 créations sur l'ensemble des établissements ne permettra que la création de quelques emplois par établissement. On continue donc à répartir la pénurie. A ce rythme-là il faudra encore de longues années pour rattraper le retard pris.

Corps	Grade	Nombre de créations
<b>ASU</b>		
CASU	Classe normale	5
Attaché d'administration		55
SASU	Classe normale	107
Adjoint administratif des services déconcentrés	Echelle 4	147
<b>Sous-total</b>		314
<b>ITARF</b>		
IGR	Hors classe	13
IGR	1 <sup>re</sup> classe	22
IGR	2 <sup>e</sup> classe	50
IGE	2 <sup>e</sup> classe	116
ASI		77
Technicien	Classe normale	100
Adjoint technique	Echelle 5	91
<b>Sous-total</b>		469
<b>Infirmièr(e)s</b>		
Infirmièr(e)s		30
<b>Total</b>		813

## une goutte d'eau dans un océan de besoins...

### Mesures de revalorisation de carrière des personnels ITARF et personnels d'encadrement

#### Intégration

- 257 emplois des personnels de l'ARF dans le corps de l'ASU ;
- 1000 dans le corps des ITRF ;
- 1500 TOS intégrés dans le corps des ITRF.

#### Transformation

- de 94 emplois d'IGE classe normale en 47 emplois d'IGE hors classe et 47 de 1<sup>ère</sup> classe ;

- 5 emplois de CASU en emplois de SGASU ;
- 5 emplois de Secrétaire général groupe II en emplois de groupe I ;
- 5 emplois d'agent comptable d'EPSCP groupe II en emplois groupe I.

#### En résumé

La croissance économique devrait profiter aux services publics et à leur amélioration, donner lieu à des investissements qui permettent leur modernisation et leur adaptation à la demande sociale croissante. Or le budget 2001, même s'il contient des créations d'emplois, ne

constitue pas l'étape d'un plan pluriannuel ayant l'ambition nécessaire pour franchir une nouvelle étape dans la démocratisation du savoir et lutter efficacement contre l'échec universitaire des premiers cycles.

#### Autres créations d'emplois :

- 15 emplois d'assistantes sociales pour les œuvres universitaires.

Marie Ganozzi

# Budget 2001 Bibliothèques

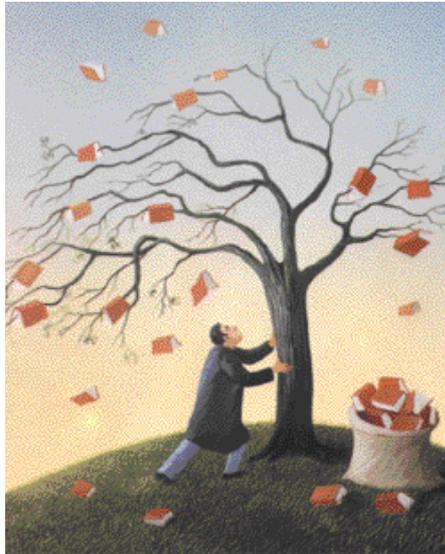
## Pour les bibliothèques relevant de l'Enseignement supérieur: 150 créations de postes en 2001

- 35 postes de magasiniers spécialisés
- 45 postes de magasiniers en chef
- 38 postes de BAS
- 24 postes de bibliothécaires
- 8 postes de conservateurs

150 créations, c'est certes mieux que les 80 du budget 2000 : c'est le résultat des actions du printemps dernier, notamment des grandes grèves de mars (pour l'ensemble de l'Enseignement supérieur, le projet de budget prévoit 1000 créations d'emplois IATOS contre 500 en 2000). Mais il n'y a certainement pas de quoi crier victoire: on en revient simplement à la situation de 1999, qui avait vu également 150 créations de postes dans les BU, au lieu de 350 en 1998.

Et quand on sait que, depuis la fameuse "circulaire Dizambourg" de 1997, les créations de postes sont presque exclusivement réservées aux bibliothèques qui augmentent leurs surfaces et/ou, surtout, leurs horaires d'ouverture, on a du mal à voir là une réelle amélioration!

Cette année encore, la circulaire Perritaz, adressée fin août aux directeurs de SCD et SICD, incite fortement à l'élargissement des horaires. Les chefs d'établissement sont invités à fournir au ministère, en même temps que leurs demandes d'emplois et de crédits, un état des horaires d'ouverture actuels, section par section, et leurs projets d'extension. C'est une forme de chantage: *si vous voulez des créations de postes, augmentez vos horaires d'ouverture* - sans tenir aucun compte de la multiplication des personnels précaires auxquels les établissements ont dû faire appel pour pouvoir fonctionner, ni du travail supplémentaire qu'entraîne, pour toutes les catégories de personnels, des conservateurs aux magasiniers, la mise en place des nouvelles technologies.



La circulaire ajoute que ces projets d'extension seront examinés "en tenant compte bien entendu du régime de travail des agents".

Au moment de la publication du décret qui instaure, pour le calcul du temps de travail des fonctionnaires, un décompte annuel de 1600 heures par an, cette circulaire représente une incitation très forte à la remise en cause des horaires/congés des personnels.

### Ministère de la Culture: 0 création pour les bibliothèques relevant de ce ministère (BNF, BPI, DLL).

Pas de postes supplémentaires depuis plusieurs années... mais le ministère continue à exercer sa pression sur la direction de la BNF afin d'obtenir la réouverture des salles de lecture du rez-de-jardin le lundi, alors même que les problèmes soulevés par les personnels lors de la grande grève d'octobre/novembre 1998 sont loin d'être réglés.

**Anne-Marie Pavillard**

## Critérisation des emplois IATOS

Le 4 octobre, le SNASUB et l'UNATOS ont rencontré Hélène Bernard et Gilles Fournier, en charge des moyens IATOSS au ministère.

Ils nous ont présenté le projet de rénovation du barème de répartition entre les académies de la dotation en emplois IATOSS résultant des travaux menés entre le ministère et les rectorats.

Dix hypothèses de barème sont proposées, associant un nombre plus ou moins élevé de critères. Celui qui intègre le plus de variables semble avoir les faveurs de l'administration.

S'il est normal que l'administration se dote d'un tel outil, nous ne saurions le cautionner, pour plusieurs raisons:

- c'est un barème de répartition et non de dotation;
- il raisonne en nombre d'emplois, sans aborder la question de leurs niveaux de qualification;
- il élude la question de la définition des besoins.

Refusant de nous inscrire dans une logique de répartition de la pénurie, nous demandons l'ouverture de négociations sur des barèmes de dotation.

Nos interlocuteurs évacuent cette demande, mais nous posent deux questions:

- faut-il remettre en fonctionnement le CTP Central, qui était consulté sur la répartition entre académies des emplois IATOSS?
- serions-nous prêts à participer à une discussion sur un outil de gestion prévisionnelle des emplois?

Nous avons indiqué que nous estimions indispensable un tel outil, en rappelant qu'OMEGA, dont l'élaboration et la mise en œuvre ont été un modèle d'opacité, ne s'en approche en rien. Pour nous, cet instrument devrait permettre d'évaluer les besoins, qualitatifs et quantitatifs, de programmer les recrutements et les requalifications nécessaires. Compte tenu de son mode de fonctionnement passé, le CTP Central ne nous semble pas le cadre approprié pour mener une discussion approfondie sur ces questions.

**Mylène Martinez  
Philippe Rampon**

## La refonte de la carte académique des agences comptables continue

Dans la plupart des académies, les projets de regroupement comptable sont toujours à l'ordre du jour même si le vote des conseils d'administration a permis de bloquer le processus (Montpellier, Toulouse...). Dans d'autres, comme Nancy-Metz, le rectorat cherche à faire accélérer le mouvement et à passer en force.

Le 28 août, s'est réunie au Rectorat une commission au cours de laquelle le Secrétaire général a annoncé:

- la suppression du poste comptable du collège de Vittel et le rattachement de cet établissement au collège de Contrexéville au 1<sup>er</sup> septembre 2000 après accord des deux conseils d'administration;
- l'intention de supprimer le poste comptable du collège d'Audun-le-Tiche.
- La présentation au printemps 2001 d'un projet de suppression des 14 agences comptables en mono établissement (sur les 102 agences existantes pour 359 établissements dans l'académie).

Ce projet:

- prévoit un échancier de la réalisation des suppressions;
- s'appuiera sur une modification du barème rectoral actuel de dotation des agences comptables en personnels B et C, pour prendre en compte non seulement les effectifs élèves des établissements regroupés dans les agences mais aussi le volume de leurs actes comptables;
- serait mis en œuvre sans recours à des mesures de carte scolaire, donc sans intervention des CAPA pour les personnels concernés.

Les représentants de la FSU (UNATOS et SNASUB) ont demandé:

- le document rectoral spécifiant les postes de toutes catégories (A, B, C et contractuels) existant dans toutes les agences comptables de l'académie et leur nature (si existent formation continue ou GRETA):

- la saisine du CTPA sur le projet rectoral de refonte, puisqu'il y aura modification des structures administratives et la réunion des CAPA compétentes, puisqu'il y aura mutation "d'office" d'une partie du personnel des agences comptables fermées;

- l'examen des grosses agences comptables, puisque le groupe ministériel de travail sur "l'accompagnement des agences comptables des EPLE" préconise des agences regroupant "3 ou 4 établissements" (cf. Objectif établissement n° 3 d'octobre 1998).

Le SNASUB n'est pas hostile à une rationalisation de la carte, dans le contour géographique des agences. Il est par contre opposé à un processus de concentration des agences comptables qui s'inscrit dans la politique de "contraction du système éducatif régional".

Le SNASUB se fait un devoir de vous alerter et d'alerter les syndicats et associations de parents d'élèves des établissements concernés, qui auront à se prononcer dans les conseils d'administration. N'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Claude Magrinelli



### Rencontre SNASUB UNATOS

Le mercredi 11 octobre, une délégation du Secrétariat national du Snasub a rencontré l'Unatos.

Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur différents dossiers revendicatifs communs, de lever certaines ambiguïtés, et de prévoir des rencontres régulières.

C'est ainsi qu'a été programmé un travail en commun sur les EPLE, avec le rôle et la place des gestionnaires et des responsables techniques que revendique l'UNATOS, l'organisation du temps de travail, la restauration...

Dans l'enseignement supérieur, il a été convenu d'organiser des échanges et un travail commun entre les secteurs Sup de nos deux organisations. Dans l'immédiat, en ce qui concerne les élections ITARF, le Snasub présentera des listes sous sa seule responsabilité en y intégrant des candidatures issues de l'UNATOS.

Au total, une rencontre très profitable pour nos deux organisations et les personnels que nous représentons avec la volonté de démontrer la possibilité, au sein de la FSU, de mener des analyses convergentes dans un cadre intersyndical.

Jacques Soudain

## La comédie de l'intérim

Dans une réunion avec les agents comptables des EPLE de Midi-Pyrénées, le représentant de la Cour des comptes déclara que les Finances n'étaient pas demandeurs de la constitution de regroupements comptables plus importants.

Pourtant, à la demande du ministère de l'Education nationale, dans toutes les académies, les rectorats procèdent à la refonte des cartes des agences comptables, avec l'idée bien arrêtée de supprimer des centaines d'emplois d'agent comptable: ces refontes ne se font pas toujours en respectant les formalités prévues par la réglementation. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Le groupe de travail "agence comptable" n'est pas souvent réuni et quand il l'est, c'est souvent dans une composition hétéroclite. Le CTPA n'est pas toujours consulté! Souvent les postes d'agent comptable sont transformés en postes de gestionnaire matériel, sans que les rectorats se préoccupent réellement des conséquences de ces décisions; des collègues sont mutés sur des postes de gestionnaire matériel, en prenant leurs fonctions, ils se rendent compte qu'il n'y a pas d'agent comptable désigné. Les rectorats sont tentés de ne pas respecter les avis non conformes (non-accords) des CA d'EPLÉ et d'imposer des regroupements comptables rejetés par des CA pourtant pourvus de l'autonomie. D'autres rectorats sont contraints de respecter le refus des CA par peur des recours administratifs que nous serions automatiquement amenés à déposer. Une nouvelle tendance apparaît: si les CA des sièges d'agents comptables refusent les propositions

des rectorats, la tutelle décide le statu quo; par contre, la même tutelle est tentée de ne pas tenir compte de l'avis défavorable des établissements "satellites".

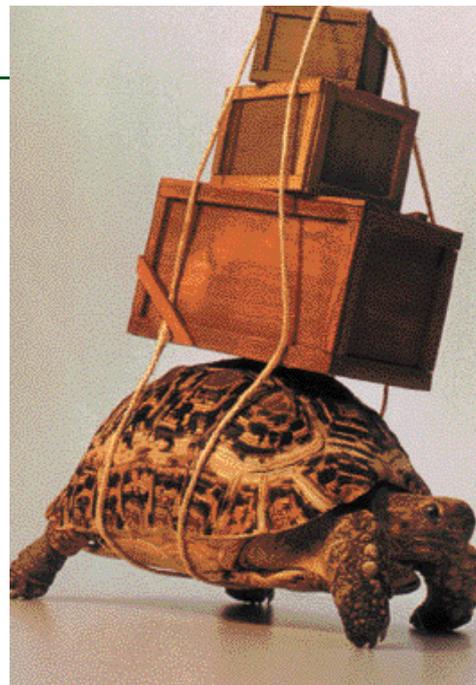
Que le collège X soit d'accord ou pas pour être rattaché au lycée Y plutôt qu'au lycée Z "on s'en fiche": on procède à la constitution du nouveau regroupement. Seuls les avis des sièges d'agence comptable compteraient désormais.

Remarquons qu'on ne demande jamais leur avis ni aux gestionnaires ni aux comptables, encore moins aux personnels d'intendance...

Le SNASUB proteste contre ces changements qui se font toujours uniquement au niveau des structures et jamais au niveau des individus, comme si les hommes et les femmes ne comptaient pas et que seuls comptaient les modalités d'organisation des services publics.

Si d'aventure ni les sièges ni les satellites ne sont d'accord avec les modifications proposées, si donc le rectorat ne parvient pas à ses fins, il détourne les discussions des CA, en ayant recours à la procédure de l'intérim: vous ne voulez pas du "rattachement", vous aurez "l'intérim".

A nos yeux, ces intérim "structurels" ne sont pas réglementaires: l'intérim est destiné à régler le problème posé par l'absence pour maladie d'un comptable, par sa défaillance éventuelle. Il n'est pas là pour régler pour un an des déficiences structurelles. Limité dans le temps, l'intérim n'existe pas pour détourner les refus de rattachement des CA; ces pratiques sont contraires à la



législation en vigueur (art. 158-10 du décret du 29 décembre 1962 et paragraphe VI de l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation de service des comptables publics...

(cf. motion de la CAN du 13 septembre 2000, *Convergences* 55).

Reste que des pressions fortes s'exercent sur des collègues. Des sanctions sont avancées; seul l'établissement d'un rapport de forces pourra faire reculer l'administration rectorale.

La solution adoptée par l'académie de Reims qui veut faire de certains collègues d'EPLÉ uniquement des comptables en leur enlevant la gestion de leur établissement d'affectation, est illégale. Si personnellement je la rejette, il appartiendra à la Commission EPLÉ, puis à la CAN de se prononcer sur cette question récurrente: faut-il dissocier ou non gestion et comptabilité?

**Pierre Pieprzownik**

## Etes-vous bien dans votre assiette ?



**Convergences :** A la cantine, l'enfant trouve-t-il dans son assiette ce dont son corps a besoin ?

**Michèle Fanara :**

Généralement, les règles d'hygiène sont respectées et on a des menus relativement équilibrés.

Néanmoins, selon un rapport du Haut comité de la santé publique, il n'y a pas assez de protéines, ça manque de viande et de poisson. Quenelles-riz, ça ne convient pas et pourtant je le vois passer souvent... C'est trop gras.

En particulier dans la restauration collective privée, on a de plus en plus de panures, de fritures. Ce n'est pas bon d'un point de vue nutritionnel.

Au lieu d'avoir un filet de poisson qu'il est plus difficile d'accommoder de façon agréable pour les gamins, on sert des poissons panés, en forme de dinosaures, des repas Mac Do (nuggets, frites).

Par ailleurs, en ce qui concerne la qualité, du fait des normes HACCP, il est impossible d'assurer la tracabilité des aliments.

Les gestionnaires sont obligés d'acheter des aliments préconditionnés, dont ils ne maîtrisent pas la composition. Ils sont tributaires de l'industrie agroalimentaire.

Dans le primaire, la privatisation de la restauration scolaire s'accroît.

Dans le secondaire, il y a de plus en plus des groupements qui assurent la préparation de la restauration différée avec la liaison froide. La qualité des produits employés est souvent contestable.

Quand la cuisine est faite dans l'établissement avec du personnel public, le gestionnaire peut limiter l'acquisition des aliments préconditionnés. On peut obtenir une restauration tout à fait acceptable du point de vue de la qualité et du goût. Quand la cuisine est faite à l'extérieur, c'est beaucoup plus aléatoire.

**Convergences :** Si les gestionnaires disposaient de plus de crédits, sans doute pourraient-ils faire mieux ?

**Michèle Fanara :**

Vraisemblablement. Mais, ce n'est pas qu'une question de moyens. A budget égal, la qualité des repas diffère selon les établissements. Les choix effectués par ceux qui approuvent les menus et

ceux qui les préparent sont déterminants. Sur mon secteur, il y a 4 ou 5 collèges, il y en a où les menus sont bien, équilibrés, en quantité suffisante, appétissants. Il y en a d'autres où ce n'est pas vrai. Je crois qu'il faut avoir le courage de le dire.

**Convergences :** Peut-on concilier la qualité nutritionnelle avec les goûts des élèves ?

**Michèle Fanara :** Je suis contre la démagogie. C'est trop facile de dire "les élèves ne mangent pas les légumes" et de renoncer à en servir. Le rôle du cuisinier pour rendre la cuisine appétissante est essentiel. Avec un petit peu d'effort et d'ingéniosité, il est possible de proposer aux élèves des plats qui a priori devraient ne pas leur plaire et qui finalement sont très bien acceptés. Les légumes, ça dépend comment on les cuisine. Il faut savoir les présenter pour les enfants. Ils faut aussi leur laisser des possibilités de choix car il y en a qui ont plus ou moins faim. Le self-service, c'est très bien, à condition qu'ils ne puissent pas faire l'impassé sur certains plats. Il faut qu'ils aient tous les nutriments. On ne peut pas

La qualité de la restauration scolaire est une préoccupation importante pour les collègues qui exercent dans les EPLE.

Pourtant, pour Michèle Fanara, médecin scolaire, membre du SUMEN, Syndicat unitaire des médecins de l'éducation nationale, si l'équilibre nutritionnel est globalement respecté, il reste encore beaucoup à faire pour que les établissements proposent aux enfants des repas de qualité, appétissants et respectant les besoins en nutriments des élèves.

obliger les gamins à manger. On n'arrivera pas à faire manger tout le monde. Mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras: celui qui a faim doit pouvoir manger. Pour les gamins des milieux défavorisés, la qualité nutritionnelle du repas pris à la cantine est très importante.

**Convergences :** Peut-on améliorer la qualité de la restauration scolaire ?

**Michèle Fanara :** A Grasse, où j'exerce, on a réussi à imposer une commission des menus qui fonctionne avec les directeurs d'écoles, la mairie, l'entreprise privée qui assure la restauration, le médecin d'hygiène municipale, le médecin scolaire. Pour obtenir une restauration de qualité, qui concilie les besoins nutritionnels et les goûts des enfants et soit appréciée des élèves, le travail d'équipe, la concertation entre gestionnaire, cuisinier, éducateurs et médecin scolaire sont indispensables.

Propos recueillis par  
Béatrice Bonneau



# Dossier

## Jospingre, allonge les thunes !

Le dernier accord salarial dans la Fonction publique, couvrant une période de deux ans, est arrivé à échéance en février 2000. La FSU avait refusé de le signer, tant il était éloigné de l'attente des personnels. S'il s'est marqué, en fin de compte, par une très légère progression du pouvoir d'achat sur la période considérée, cela n'est dû qu'à des prévisions erronées du gouvernement en matière d'évolution des prix. En tout état de cause, il faisait l'impasse totale sur le rattrapage des pertes cumulées depuis la désindexation de l'indice de rémunération sur celui des prix. Loin d'amorcer une refonte de la grille des salaires, il a opéré un nouveau tassement de celle-ci. Il n'a fait que réduire encore l'amplitude de carrières déjà bien étroites, surtout en catégories C et B (amplitude de carrière: différence entre l'indice terminal et l'indice de début d'un même corps).

L'octroi de points d'indice supplémentaires au bas de la grille n'a même pas eu pour effet de procurer un gain correspondant aux intéressés. Avant l'accord, les indices de début de carrière en catégorie C se situaient en effet à un niveau inférieur au SMIC et ne l'atteignaient que grâce à une indemnité différentielle. L'accord de 1998 a simplement permis aux plus mal rémunérés d'atteindre le SMIC sans recourir à l'indemnité compensatrice, le salaire effectivement perçu restant à peu près inchangé. A l'issue de l'accord, ils sont repassés sous le SMIC.

Au moment où ces lignes sont écrites, aucun rendez-vous n'est proposé pour amorcer des négociations. Pourtant Michel Sapin s'est engagé à ce que 2000 ne soit pas une année blanche en terme d'accord salarial.

Le gouvernement se montre beaucoup moins empressé auprès des fonctionnaires qu'il ne l'a été auprès des entreprises, des gros contribuables et des possesseurs de grosses cylindrées en ce qui concerne la "répartition des fruits de la croissance". Les revendications salariales montent chez les salariés du secteur parapublic et même du secteur privé. Les fonctionnaires de l'Etat ne doivent pas rester timides par rapport à leur salaire. Les négociations qui doivent s'ouvrir ne seront porteuses de réel progrès que si elles s'appuient sur un rapport de forces favorable que sauront installer les fonctionnaires eux-mêmes, avec leurs organisations.

## Accord salarial 96/99 : quelques éléments de bilan

A l'heure où des négociations salariales devraient s'ouvrir prochainement avec le gouvernement, il n'est pas inutile de procéder à un rapide bilan du précédent accord, juste pour tenter de cerner les enjeux des discussions qui nous attendent.

Sur la période 96/99, les mesures salariales avaient permis aux traitements des agents de progresser de 4,1 %, soit presque autant que l'inflation sur ces trois années (l'année 1996 avait été blanche tandis que 97, 98 et 99 avaient vu des augmentations en pourcentage, 3,6 %, et l'attribution de 2 points uniformes soit 0,5 % d'augmentation à l'indice 400). S'ajoutent à cela des mesures particulières pour 98 et 99, mesures qui faisaient gagner 4 points jusqu'à l'indice INM 294, 3 points jusqu'à l'indice 316, 2 points jusqu'à l'indice 374 et 1 point jusqu'à l'indice 412.

Lorsque l'on connaît la valeur nette du point d'indice (environ 23,50 francs), on voit bien que cet accord n'avait pour but que de maintenir l'austérité salariale dans le cadre d'une politique de maîtrise des dépenses publiques. Car durant la même période, la croissance du Produit intérieur brut était de 9,3 %.

Nul besoin d'être sorti de Polytechnique pour savoir dans quelles poches sont allés les profits dernièrement réalisés. Pas dans les nôtres en tous cas! A tel point que le salaire minimum de la Fonction publique (7045,83 francs bruts) est repassé en dessous du SMIC brut au 01.07.2000.

Il est donc grand temps pour les salariés que nous sommes d'exprimer nos revendications salariales avec détermination au risque, une fois encore, de n'obtenir que des miettes.

Les personnels savent bien qu'au dessous d'un certain revenu, pour le SNASUB estimé à un salaire minimum net de 8 000 F on ne vit pas: on "survit". Depuis l'augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 2000 du SMIC, le salaire du premier échelon de la catégorie C est passé en dessous du salaire minimum, obligeant le ministère à "remettre" en place une prime compensatoire, prime qui ne rentre pas dans le calcul de la retraite.

Alors que les négociations salariales ne sont pas engagées et que le seul engagement du ministère a été de dire "que 2000 ne serait pas une année blanche", la grogne des salariés devient de plus en plus forte.

Les agents de la SNCF, d'EDF, de la RATP, les postiers... mais également des centaines de salariés travaillant dans le secteur privé, se mobilisent pour demander des augmentations de salaires. On dénombre actuellement plus de 300 conflits, chiffre en progression de 20 % depuis le début de l'année.

Si pour le SNASUB, un salaire minimum net de 8 000 F est vital pour vivre, sans que ce revenu soit systématiquement lié à la bonne santé de l'économie, la situation florissante des entreprises rend cette revendication encore plus pressante.

Comment accepter la misère pour le plus grand nombre, alors que l'on nous annonce que les entreprises françaises ont réalisé au premier semestre des performances historiques. Les 20 premiers groupes industriels et commerciaux affichant en 6 mois 86,9 milliards de bénéfices nets. Autant que pour toute l'année 1999.



Alors que depuis deux ans le pouvoir d'achat des français n'a pas augmenté, les bénéfices d'exploitations de TotalFina-Elf ont augmenté de 213 %, ceux d'ALCATEL de 92 %, de Carrefour 36 % sans compter les revenus que procurent les stock-options. Celles-ci représentent de 50 à 100 millions de plus-values potentielles pour chacun des dirigeants des grands groupes, tel l'exemple de cet ancien Président d'Elf à qui on a payé

200 millions de francs d'indemnités en stock-options. Cette somme représente 3000 ans de salaires d'un smicard et 18 000 ans de travail d'un manoeuvre travaillant sur ses chantiers en Afrique.

Pour essayer de calmer le jeu le patronat rétorque que l'on ne peut financer les 35 heures et augmenter les salaires... sauf qu'il ne précise pas que cette réduction s'est faite avec le blocage des salaires et la mise en place de la flexibilité, le travail du samedi non rémunéré en heures supplémentaires, etc... Par ailleurs, le coût de la mise en place des 35 heures dans les entreprises représente le même pourcentage que celui prévu pour la croissance 3 %. Si 42,5 % des 42 000 accords signés à ce jour prévoient un gel des salaires, les mêmes salariés remettent en cause cette clause face à la croissance des bénéfices empochés par les entreprises. Le SNASUB, s'inscrit dans cette lutte.

Un salaire minimum de 8 000 F net par mois pour tous les agents, c'est bien la revendication que nous devons porter.

Augmentation  
immédiate des  
salaires!

### Le SNASUB agit pour:

- ↳ porter les salaires à un minimum de 8 000 francs dans la fonction publique,
- ↳ la réindexation des salaires sur les prix comme moyen d'empêcher les pertes de pouvoir d'achats,
- ↳ des mesures immédiates, telles que l'octroi pour tous de 40 points d'indice et l'augmentation de 5 % de la valeur du point,
- ↳ l'intégration des primes et indemnités dans le salaire, le relèvement indiciaire du droit minimum à pension comme mesures pouvant garantir le niveau de vie des collègues retraités,
- ↳ l'ouverture immédiate de négociations avec le gouvernement, sur les salaires mais aussi sur la nécessaire reconstruction de la grille des rémunérations.



## Refondre la structure des emplois.

S'il est indispensable de reconnaître en terme de salaire les qualifications requises pour tous les corps, à tous les niveaux – ce qui est l'objet même de la reconstruction de la grille que nous réclamons - il est non moins nécessaire de mettre en adéquation la qualification des emplois avec la nature des missions.

En effet, à quoi servirait de reconnaître par le salaire la qualification des emplois, si c'est pour les ouvrir à des niveaux inférieurs à ceux que réclame la nature des missions du service public d'éducation ?

C'est pourquoi nous disons qu'il faut en même temps requalifier massivement les emplois par la transformation d'un grand nombre d'emplois de C en B et de B en A, reclasser les personnels en place et opérer les recrutements à venir en conséquence.



## Reconstruire la grille des rémunérations

Plus personne aujourd'hui n'ose prétendre que le protocole Durafour a représenté une quelconque avancée sur le plan de la revalorisation des carrières et des salaires, particulièrement pour les catégories C et B. En la matière, tout reste à faire.

L'INSEE définit le bas salaire comme celui qui est inférieur aux 2/3 du salaire médian (celui en dessous duquel 50 % des agents sont rémunérés, les autres 50 % se situant au-dessus). Selon ses calculs, le salaire net médian des fonctionnaires de l'État était de 11 730 F en 1998. Tous ceux qui perçoivent moins de 7 820 F sont donc dans la catégorie des bas salaires. Cela représente du monde dans notre champ d'activité !

A la fois pour sortir de la zone des très bas salaires et pour offrir des perspectives de carrière tant soit peu motivantes, il est nécessaire de reconstruire la grille des rémunérations dans sa globalité. La prochaine négociation salariale devrait fournir l'occasion d'ouvrir des discussions sur ce thème.

Le SNASUB a formulé un certain nombre de principes généraux sur lesquels doit reposer cette reconstruction:

- Maintien à tous les niveaux du principe du recrutement externe par concours, s'appuyant sur des diplômes nationaux. C'est le seul système qui garantisse à la fois le niveau de qualification et la transparence des recrutements.
- Stricte proportionnalité du traitement à l'indice, à l'exclusion de tout système de salaire binôme comportant une part fixe et une part variable.
- Possibilité d'un réel déroulement de carrière pour tous, non seulement à l'intérieur d'un même corps (cylindrage) mais sur plusieurs échelles ou catégories.
- Élargissement de l'amplitude de carrière pour chaque corps.

Une telle reconstruction doit permettre l'amélioration des débuts de carrière et l'accélération de leur déroulement. Elle doit engager un mouvement de toutes les rémunérations vers le haut, avec augmentation des indices terminaux de toutes les catégories.

## Réforme fiscale, reform trompe-l'œil

Pour le gouvernement, la réforme fiscale proposée par le ministre des finances, Laurent Fabius, devrait favoriser les plus bas salaires et augmenter d'autant le pouvoir d'achat de ceux-ci. En fait, la philosophie de la réforme est la suivante "ne pas désespérer les marchés" "tout en répondant aux espérances du peuple de gauche". La réforme ne s'adresse pas aux plus démunis, mais favorise encore plus les couches sociales les plus favorisées.

Quelques exemples: Le projet prévoit une baisse de 120 milliards sur 3 ans (2001-2004):  
- 43 milliards pour l'impôt sur le revenu: cette mesure n'apporte rien au plus bas salaires du fait que ceux-ci sont déjà exonérés d'impôt. Par contre elle favorise les classes moyennes et les hauts revenus, alors que la hausse des carburants affecte le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés.

L'impôt sur les grandes fortunes, affecté au financement du RMI, n'en assure plus que 40 % (10 sur 25 milliards) alors que les revenus soumis à l'ISF ont augmenté de 60 % en 3 ans. Les stock-options qui permettent aux grands chefs d'entreprises des plus-values pouvant atteindre

jusqu'à 100 millions échappent à l'impôt sur le revenu.

Les entreprises bénéficient d'une baisse de 34 milliards (baisse de l'impôt sur les sociétés). Cet impôt, mis en place par la droite en 1976, a déjà subi une baisse de



27 milliards sur 5 ans. Il suffit que le patronat parle de délocalisation pour que celui-ci baisse de façon constante !

La proposition de taxer les capitaux à travers la mise en place de la taxe Tobin n'a pas été retenue par le gouvernement car elle "ferait fuir les capitaux vers d'autres placements, cette solution n'étant pas applicable par un seul Etat". Par contre les Etats ne s'attaquent pas aux paradis fiscaux, tel le Luxembourg, qui favorisent la spéculation. Toutefois Bercy est obligé de reconnaître que la fraude

fiscale des grandes entreprises françaises est estimée à 232 milliards de francs. Cette somme est à comparer aux 337 milliards que rapporte l'impôt sur le revenu.

La fin de la vignette fiscale favorise également les hauts revenus. Ex: à Paris cette mesure fait économiser au propriétaire d'une Mercedes classe S500 neuve 12648 F par an, alors que celui d'une

Twingo d'un peu plus de 5 ans n'aurait droit qu'à un allègement de 133 F...

Faut-il rappeler qu'en 96 la réforme fiscale adoptée par la convention du PS prônait entre autre le relèvement de l'impôt sur les sociétés, la taxation des revenus des placements financiers, de

toutes les plus-values et des stock-options etc.. On ne parle plus de supprimer la taxe d'habitation, impôt non basé sur les revenus.

Même s'il est prévu de la réduire, l'inégalitaire fiscalité indirecte (TVA, CSG, TIPP) pèse fortement sur les salaires dont le pouvoir d'achat régresse. Ce n'est pas l'adoption d'une TIPP flottante et d'une baisse de 20 centimes au litre d'essence qui constituent en soi un choix de société!

Paye-t-on plus d'impôt en France que dans les autres pays Européens?

Contrairement au discours tenu souvent par le patronat, les impôts, tous prélèvement confondus sont restés stables depuis 20 ans, à hauteur de 45 % du PIB. La France se situe un peu au dessus de la moyenne Européenne (42 %). Les pays où on paye le plus d'impôts se situent à 50 % du PIB, en Europe et dans le monde. Les pays où l'ont paye le moins d'impôts sont les pays où le désengagement de l'Etat est le plus fort. Dans certains pays d'Europe (Suède, Danemark...) c'est la répartition démocratique de l'impôt qui est mise en avant et non pas le taux d'imposition.

Qui dit moins d'impôt, dit moins d'Etat, plus de marché. Les services mis en place par l'Etat, les communes, etc. se réduisent, ainsi que leurs champs d'intervention. Le financement des actions qu'ils assument sont laissés à la sphère privée. Cela a des conséquences sur la protection sociale (santé, famille, retraite, chômage), l'éducation, la culture, l'équipement public, la sécurité etc.

La grande majorité des contribuables ne gagne pas à la baisse des impôts car, en aucun cas, elle ne favorise la justice fiscale. Le choix fait par le gouvernement de baisser les impôts, quand il faudrait renforcer les services publics nécessaires pour combattre les inégalités, ne va pas dans le sens d'une meilleure justice sociale. C'est le capital qu'il faut taxer et non pas le travail!

## Bibliothèque nationale de France : les tours infernales

Vendredi 6 octobre, un incendie dans des gaines techniques créait la panique dans le quartier de la Bibliothèque nationale de France, provoquant l'évacuation de 7 000 riverains. Les personnels et les lecteurs de la BNF ont également eu très chaud. Jean-François Besançon, représentant syndical SNASUB-FSU, raconte.

**Jean-François Besançon :** L'incendie est survenu à 18 heures. D'épaisses fumées noires ont surgi des bouches d'aération sur le quai François Mauriac et se sont rapidement élevées jusqu'au haut des tours. Le ciel est devenu noir. Très rapidement, le poste de livraison

saturés de fumée qui jouxtaient les gaines qui brûlaient. Ce qui s'est passé est gravissime: si tout avait brûlé, des centaines de personnes seraient restées coincées au fond.

**Convergences :** *Il semble que les médias aient fortement minimisé la gravité ce qui s'était passé à la BNF...*

**Jean-François Besançon :** La direction de la BNF a tout fait pour écraser "l'incident". La bibliothèque est le centre d'enjeux politiques considérables. Il ne faut pas la décrédibiliser alors que la direction essaie d'imposer en force une extension de la communication aux dépens des collections, des personnels et du public.

**Si tout avait brûlé, des centaines de personnes seraient restées coincées au fond !**

électrique (PLE), centre névralgique de l'établissement, a été mis hors d'usage par l'incendie: plus de téléphone, plus d'électricité, plus d'informatique, c'était la panique. Il n'y avait aucune consigne claire, aucun ordre d'évacuation. Recyclées par le système de climatisation, les fumées qui contenaient des matières cyanoïdes extrêmement toxiques, se sont dispersées sur toute la bibliothèque, ceinturant les couloirs de circulation entre les magasins et les salles de lecture. Elles sont également remontées dans la BNF par le PLE, poussées par la neige carbonique qui était balancée dans les gaines techniques. Il devait y avoir 2000 personnes dans l'établissement. Vers 18h45, constatant la carence de l'administration, les personnels ont de leur propre initiative organisé l'évacuation des lecteurs... Il a fallu attendre 19h05, soit plus d'une heure après le début du sinistre, pour que les pompiers ordonnent l'évacuation. Des lecteurs ont pu pénétrer librement dans des salles de lecture jusqu'à 18h50; des agents de l'établissement ont pu récupérer leurs véhicules jusqu'à 20h30 dans le noir, dans des parkings

Depuis l'ouverture, la bibliothèque cumule les problèmes d'hygiène et de sécurité. Il y a de l'amiante, des inondations, des herbes qui tombent sur des gens, des collègues qui sont écrasés par des portes... Il n'y a jamais eu d'exercice d'évacuation général en présence du public, alors que la législation sur les immeubles de grande hauteur l'exige. La FSU avait d'ailleurs menacé de poursuites pénales l'administration pour non respect de la législation...

**Convergences :** *La bibliothèque est actuellement fermée...*

**Jean-François Besançon :** La destruction du PLE a entraîné l'arrêt d'un certain nombre de fonctions vitales de l'établissement. Tant que l'électricité



ne sera pas rétablie, on ne saura pas si l'informatique fonctionne, mais il n'est pas exclu que certaines applications soient touchées. L'établissement devrait rester inaccessible au personnel jusqu'au 25 ou 26 octobre et ne rouvrira sans doute pas au public avant la fin du mois. Pourtant, au mépris de toute règle de prudence, la direction a déjà réinstallé sur le site des personnels sous prétexte que ceux-ci seraient volontaires! Par contre, quand les membres de la Commission hygiène et sécurité ont demandé à entrer pour enquêter, la direction a commencé par refuser et il a fallu que les représentants du personnel insistent fortement pour être admis à l'intérieur.

**Convergences :** *Que demandez-vous aujourd'hui au nom des personnels de la BNF?*

**Jean-François Besançon :** Ce qui s'est passé est inacceptable. L'Intersyndicale, dans laquelle la FSU joue un grand rôle, exige que l'établissement demeure fermé tant que les conditions d'hygiène et sécurité ne seront pas assurées. Personne ne doit reprendre le travail tant que nous n'aurons pas les résultats des prélèvements d'atmosphère réalisés, tant que nous n'aurons pas la garantie que cela ne pourra plus se reproduire et tant que les responsabilités de l'administration ne seront pas clairement définies. L'Intersyndicale a demandé à être reçue au ministère et à être associée à l'enquête de la commission de sécurité de la préfecture de police.

**Propos recueillis par Béatrice Bonneau**

**Pour consulter le communiqué de l'Intersyndicale BNF, connectez-vous sur [www.snasub.fsu.fr](http://www.snasub.fsu.fr)**

## Mutations des ITARF

Le ministère reconduit le dispositif mis en place en 1999 d'affichage sur Internet, par les établissements, des profils de postes vacants ouverts à mutation. Il prévoit également la mise en place d'un dispositif permettant la saisie des vœux.

Les agents pourront consulter les postes offerts à mutation, par établissement, ville, corps, branche d'activité professionnelle, puis saisir leur demande de mutation. Six vœux, dont éventuellement 2 académiques, pourront être formulés. Il sera possible d'émettre des vœux pour des postes susceptibles d'être vacants en cours d'année.

Ensuite, les demandes exprimées devront être imprimées et transmises au chef d'établissement d'exercice, pour avis, et envoyées avec le visa du chef d'établissement, au ministère et aux établissements demandés, accompagnés d'un curriculum vitae et d'un rapport d'activité signé de l'autorité hiérarchique directe et du chef d'établissement.

### Calendrier :

15 septembre 2000 - 1 <sup>er</sup> novembre 2000	Saisie des vœux par les établissements
15 octobre 2000 - 15 novembre 2000	Saisie des vœux par les agents
15 novembre 2000 - 15 décembre 2000	Avis des établissements d'accueil et classement des candidats après consultation de la CPE

Tout refus de mutation doit être explicitement motivé, après avis de la CPE.

### Calendrier prévisionnel des CAPN

30/11/2000	Secrétaires
01/12/2000	Attachés
05/12/2000	Ingénieurs de recherche
06/12/2000	Agents des services techniques
07/12/2000	Techniciens
08/12/2000	Agents d'administration
12/12/2000	Adjoints techniques
13/12/2000	Ingénieurs d'études
14/12/2000	Adjoints administratifs
15/12/2000	Agents techniques
19/12/2000	Assistants ingénieurs
19/12/2000	Contractuels

## Innovation et recherche

La loi du 12 juillet 1999 modifie la loi d'orientation et de programmation pour la recherche de 1982 dans le sens d'une plus grande ouverture aux entreprises et plus généralement au privé. Il s'agit de mettre à la disposition du privé des moyens de fonctionnement comme la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels, d'assurer des prestations de service, de gérer des contrats de recherche, d'exploiter des brevets et licences, de commercialiser leurs produits.

Il ne s'agit pas dans ce texte de

### quelques questions à se poser...

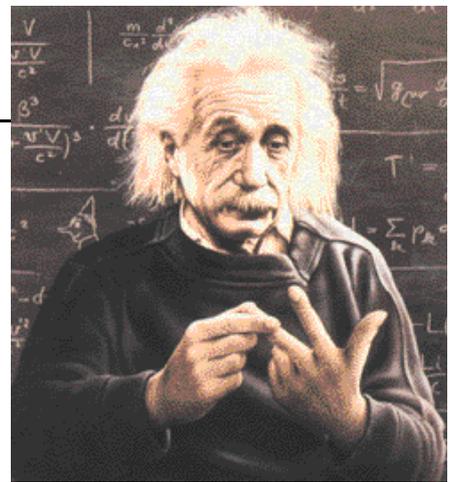
commenter la partie relative aux enseignants-chercheurs, mais de soulever quelques problèmes auxquels les IATOS risquent d'être confrontés.

La loi prévoit que ces activités puissent être gérées par des services d'activités industrielles et commerciales, dont le régime financier et comptable est défini par décret. Quelles seront les modalités du décret financier et comptable ? Quand on entend continuellement dire que la réglementation publique est trop contraignante alors qu'on fait tout par ailleurs pour accroître les contraintes avec un système comme NABUCO, on peut tout craindre.

La loi prévoit également le recrutement d'agents non titulaires sous contrats de droit public à durée déterminée ou indéterminée. Cela va à l'encontre des prétentions du gouvernement de résorber la précarité.

Le décret du 13 septembre 2000 précise les prestations de services aux créateurs d'entreprises ou à de jeunes entreprises :

- mise à disposition de locaux, de matériels et d'équipements



- prise en charge ou réalisation d'études de développement, de faisabilité technique, industrielle, commerciale, juridique et financière,
- toute autre prestation de services nécessaire à la création et au développement de l'entreprise.

Dans son article 3, le décret indique que pour bénéficier de ces prestations, les entreprises doivent avoir un caractère innovant, valoriser des travaux de recherche et...

disposer d'un potentiel de croissance et de créations d'emplois. Qui juge du potentiel en question, avec quels critères ? Il prévoit une convention pour les modalités de rémunération de l'organisme prestataire et, le cas échéant, sa participation au capital de l'entreprise.

N'y a-t-il pas des risques de voir les ATOS faire fructifier des biens privés non seulement avec des innovations issues de la recherche publique, non seulement en détachant des enseignants-chercheurs, mais aussi en faisant tourner des équipes de laboratoires au seul bénéfice de l'entreprise créée et à créer, avec aussi un risque de faillite à la clé ? Le service public ne sera-t-il pas dans certains cas la vache à lait et non le bénéficiaire de nouveaux moyens de financement. L'exemple de start-up si vantées et qui s'effondrent avec la même rapidité qu'elles surgissent peuvent laisser craindre le pire : en cas de bénéfices, le service public n'aura que des miettes, en cas de pertes, qui paiera la note ?

**Danièle Patinet**

## Lyon

### Ecole Normale Supérieure : un gouffre financier au service d'une élite

Le coût de l'installation de l'ENS de Fontenay à Lyon fait grincer plus d'un contribuable. Depuis l'estimation en mai 1997, le coût de l'ardoise est passé de 675 MF à 848 MF soit un dérapage de plus de 20 %.

Alors que l'enseignement supérieur relève de la compétence de l'Etat, la convention de localisation signée le 30 avril 1997 prévoit que "les 2/3 au moins du

*financement de l'opération soient assurés par les collectivités".*

De fait, l'Etat plafonnant sa participation à 180 MF ne rentre dans le financement qu'à hauteur de 30 %. Avec un budget de plus de 600 millions pour les collectivités, l'implantation de l'ENS représente l'un des plus gros investissements de l'agglomération.

Cette situation scandaleuse l'est encore plus par le fait que la Région refuse de contractualiser avec l'Etat pour l'entretien des locaux des universités au motif qu'ils sont la propriété de l'Etat. Pour exemple:

le campus de Lyon 2 à Bron, tout en étant une construction type "Pailleron", devra planifier ses travaux sur une période de 5 ans, financement oblige... La Bibliothèque de Lyon 2 aurait-elle brûlé si le financement prévu pour la mise aux normes de sécurité avait été débloqué à temps...

L'ENS dispose de 50000 m<sup>2</sup> dont 15000 consacrés à la bibliothèque pour accueillir finalement moins de 500 étudiants installés sur 7,8 hectares, alors que les Universités Lyonnaises croulent sous le manque de moyens. Qui ose encore parler d'égalité de chance devant le savoir? Il n'y a que le Maire de Lyon qui veut nous le faire croire!

**Marie Ganozzi**

### INRP : Délocalisation à la hussarde

La délocalisation de l'Institut national de la Recherche pédagogique, feuilleté à rebondissements vieux de près de 10 ans, s'enrichit d'un nouvel épisode: le 1<sup>er</sup> septembre, le ministère annonce le transfert sur le site de Lyon de l'ensemble des services de l'institut, bibliothèque incluse. La lettre de mission de la nouvelle directrice succédant

à Philippe Meirieu le confirme. Déjà les services de gestion ont été transférés, sans aucune décision du conseil d'administration, générant des dysfonctionnements gravement préjudiciables pour le personnel. Le sort de la bibliothèque, qui ne dessert pas seulement les chercheurs de l'INRP mais est en France la bibliothèque de référence sur l'éducation, était en suspens, jusqu'à ce qu'en avril émerge un projet d'installation de l'ensemble des fonds dans les locaux prévus à Gerland pour les bibliothèques de l'ENS et de Lyon 2-Lyon 3, profitant du vide laissé par l'incendie de cette dernière.

Ce projet, élaboré sans consultation des personnels ni des usagers, avec des arguments de pure opportunité technique, avait déjà suscité de vives réactions (lettre ouverte au directeur, pétitions, etc.). Les mesures engagées, les arguments avancés (mauvaise image de l'institut, qui apparaît ainsi victime du conflit entre "pédagogues" et "républicains"), l'absence de tout

## Paris

projet scientifique, ne peuvent que renforcer l'hostilité.

La section SNASUB de la bibliothèque refuse ce transfert, annoncé avant même que les instances statutaires habilitées à le décider se soient prononcées. Elle s'élève, avec les autres représentants de la FSU, contre l'illégalité des procédures et la brutalité des méthodes. Elle se prononce pour le maintien du pôle parisien dans le cadre d'un développement multisites de l'institut. Une motion en ce sens a été votée à l'unanimité le 4 octobre par l'AG du personnel.

**Section SNASUB-FSU de la Bibliothèque de l'INRP**

## Versailles

### Le Ministère voudrait-il démontrer que la gestion nationale des attachés est néfaste au service public ?

Un certain nombre de postes d'attachés sont restés vacants à la rentrée scolaire 2000-2001 alors que le départ des titulaires était connu depuis plusieurs mois. Des collègues attachés nommés APASU ou ayant obtenu leur mutation n'ont été remplacés dans leur poste que plusieurs semaines après la rentrée ou ne le sont pas encore, le Ministère attendant " le visa du contrôleur financier ".

Des agences comptables lourdes sont attribuées à des attachés stagiaires sans formation, issus du concours externe. Par contre, le ministère n'a pas hésité à nommer sur place des SASU promu(e)s AASU par liste d'aptitude !

De plus, la CAPN du mouvement 2001 des attachés n'aura lieu que le 7 juin 2001, ce qui entrainera un retard considérable pour l'affectation des personnels.

Le Ministère, favorable à une gestion déconcentrée des personnels de catégorie A, semble alourdir et retarder les procédures d'affectation nationale pour démontrer le bien fondé de sa politique de déconcentration.

**Les Secrétaires académiques de Versailles**

### Titulaire : oui ! Précaire : non !

Après les TUC, les CES, les emplois jeunes aides éducateurs et autres et les emplois jeunes cadre de vie, voici la dernière: les contrats emplois consolidés dits CEC. Mais où va-t-on s'arrêter?

Que va-t-on encore nous imposer? Ces personnels bénéficiant d'un contrat de droit privé ne font-ils pas le même travail, les tâches qui leur sont confiées sont-elles différentes, et ne participent-ils pas, comme les autres personnels, au bon fonctionnement du service public? D'aucuns même, sur le terrain, disent que "sans eux ça ne serait pas ou plus possible".

Alors pourquoi deux sortes de travailleurs et deux catégories d'emplois?

Ces personnels, biens que recrutés sur contrat de droit privé, sont rémunérés avec des crédits publics, par des organismes publics pour effectuer des missions de service public. S'ils sont recrutés c'est qu'ils correspondent à un besoin. Alors pourquoi dans de telles conditions? Pourquoi avec de tels salaires de misère?

Il convient aussi de noter dans quelles conditions d'impréparation et de flou s'effectuent le recrutement et la gestion tant administrative que financière de ces CEC au niveau local. Les décisions ministérielles estivales et hâtives ont été prises sans directives quant à l'organisation et la mise en œuvre des moyens nécessaires au suivi de cette gestion nouvelle. Localement il est anormal que chacun fasse comme il peut, sans moyen.

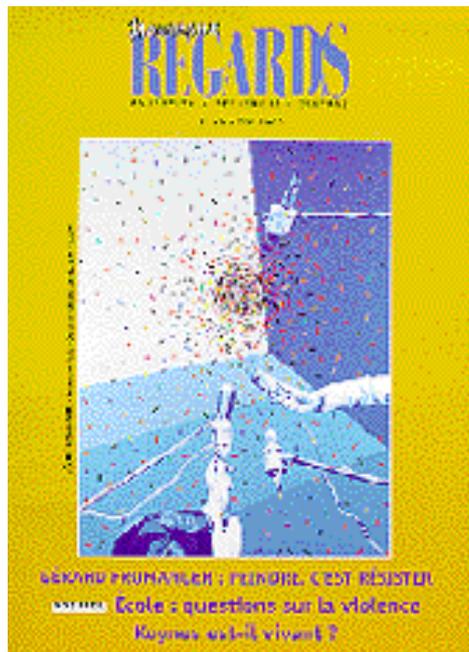
La lutte contre la précarité et pour la titularisation des non titulaires semble avancer vers un protocole d'accord entre le gouvernement et les fédérations de fonctionnaires, combat dans lequel la FSU et le SNASUB ont pris toute leur place. Mais les conditions de

titularisation ne concernent que les personnels sur emploi de droit public. Les personnels relevant d'un emploi de droit privé semblent oubliés. Il faut que le dit protocole concernant la résorption de la précarité étende ses dispositions à "ces personnels plus précaires que les précaires" et qu'il s'engage clairement sur l'arrêt de leur recrutement. Sinon ce ne serait que poudre aux yeux. Comment peut-on justifier que des personnels, des employés, travaillant ensemble, effectuant les mêmes tâches aient des statuts différents, des conditions d'emplois et de rémunérations différentes. NON, ce n'est pas pensable. Veut-on d'un service public fonctionnant avec des titulaires de droit public en nombre de plus en plus insuffisant et avec en complément des contractuels de droit privé, précaires, mal payés, non "titularisables". et toujours plus nombreux?

Cela s'appelle la privatisation et non la résorption de la précarité. NON, ce n'est pas pensable.

Défendre le Service Public d'Education, c'est :  
- stopper immédiatement l'embauche de personnels précaires, provisoires relevant du droit privé,  
- étendre les dispositions concernant la résorption de la précarité à tous les personnels non titulaires qu'ils soient actuellement sur des emplois de droit public ou sur des contrats de droit privé,  
- créer les emplois publics de titulaires en nombre suffisant pour assurer un bon fonctionnement au service des usagers. Il n'y a pas d'autre alternative satisfaisante. Il y a urgence à réagir pour la création d'emplois publics suffisants

Christian Boulineau



### Ecole et violences

Le n° 10 de "Nouveaux Regards", revue de l'Institut de Recherches de la FSU vient de paraître.

Illustré par les oeuvres de Gérard Fromanger, il porte sur les problèmes de la violence à l'École, avec la contribution d'éminents spécialistes et

**Nous tentons actuellement de mettre en place une rubrique "courrier des lecteurs". Ecrivez-nous. Nous publierons vos contributions (totalement ou partiellement) en fonction de nos possibilités.**

aborde la question de l'actualité de Keynes en économie.

Pour commander le numéro, il suffit d'adresser un message à [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr). Il vous sera envoyé accompagné d'une facture (60 F, franco de port).

Institut de Recherches Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC)

3 mai, rue de Metz, 75010 PARIS

Tél. : 01 44 79 90 41 ; Fax :

01 48 00 08 93

E. mail: [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr)



**Un peu plus de sept ans après sa création, la FSU tiendra à La Rochelle son troisième congrès, du 22 au 26 janvier 2001. Ce congrès sera pour notre fédération l'occasion de s'affirmer comme une force de propositions autour de cinq grands thèmes.**

### **Où trouver les textes du débat?**

- Rapport d'activité
- Textes d'orientation présentés par les courants de pensée et listes de candidats
- "Pour": supplément au n° 67 (octobre 2000)*
- Projets de motions/thèmes:
  - Site Internet FSU: [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)
  - *"Pour": supplément au n° 68 (novembre 2000)* (à paraître)

**Calendrier et modalités des votes p. 21**

## **Thèmes du débat et enjeux du congrès**

### **Thème 1: Les jeunes: leur formation de l'enfance à l'âge adulte: Comment démocratiser vraiment?**

La FSU propose, dans le prolongement du congrès de Toulouse, de poursuivre la réflexion à l'intérieur de la fédération mais aussi avec les partenaires extérieurs sur des questions cruciales de l'avenir du système éducatif:

- Réussir ses études, construire sa vie: quelles contributions de l'École, quelles responsabilités nouvelles pour le système d'éducation, de formation et de recherche?
- Quels savoirs, quelles pratiques, entre l'ambition d'une culture commune et la nécessaire réponse à la diversité?
- Entre centralisme, décentralisation et décentralisations, quelle démocratie inventer entre tous les acteurs du système?

### **Thème 2: Les missions des divers services publics dans l'éducation, la formation de la jeunesse.**

#### **Quelles évolutions des métiers et des carrières?**

Les services publics jouent un rôle de plus en plus important dans la formation des jeunes. Ils doivent pouvoir contribuer davantage encore à leur réussite. Les moyens nécessaires doivent leur être attribués mais il est également indispensable de favoriser des évolutions dans les métiers, les carrières...

### **Thème 3: le développement de la recherche en France**

Le but essentiel de la recherche est le développement des connaissances pour comprendre et mieux vivre le monde qui nous entoure. C'est incompatible avec une logique de marché qui favorise les applications à court

terme, impose des structures et des modes de fonctionnement antidémocratiques. La FSU affirme la nécessité d'une recherche au service de l'ensemble de la communauté des citoyens.

### **Thème 4: La place et le rôle économique et social de services publics améliorés dans la construction d'alternatives économiques et sociales.**

Dès son origine, la FSU a développé une démarche désormais solidement établie cherchant à contribuer à une alternative économique, sociale et culturelle. Le congrès de Toulouse en avait fait même un thème à part entière et depuis l'actualité syndicale a suscité de nouvelles réflexions ne serait-ce que sur les dossiers des retraites, de la réforme de l'Etat ou de la mondialisation pour ne prendre que quelques exemples.

### **Thème 5: Quelles conceptions du syndicalisme ?**

La FSU a été créée sur la base de quelques grandes orientations qui lui ont assuré une place originale dans le paysage syndical français. Celui-ci reste cependant marqué par sa faiblesse et par son émiettement. Les questions qui se posaient déjà au congrès de Toulouse en terme de démarches unitaires, de représentativité, de champs de syndicalisation et d'évolutions de structures se posent aujourd'hui avec beaucoup plus d'acuité dans un contexte dont les évolutions se sont accélérées. Le congrès de Toulouse et certains des syndicats nationaux de la FSU ont esquissé des démarches.

Il s'agit aujourd'hui d'en évaluer la pertinence, d'en envisager éventuellement de nouvelles et s'il y a lieu de réaliser les conditions qui permettraient à la FSU de les concrétiser.

## Quel syndicalisme ?

La Fédération Syndicale Unitaire est la première fédération de fonctionnaires de la Fonction Publique d'État.

C'est dire sa responsabilité devant tous les fonctionnaires et pas seulement ceux de l'Etat. C'est dire la responsabilité des syndicalistes que nous sommes dans la préparation de ce congrès.

Salaires, résorption de la précarité, réduction du temps de travail font partie des questions d'actualité sans oublier les retraites, les conditions de travail...

Parmi ces questions d'actualité, il en est une où il est urgent que la FSU prenne toute sa place: le décret du 25 août 2000 sur l'annualisation du temps de travail. Véritable transposition de la loi Aubry à la Fonction publique ce décret cherche à imposer une déréglementation complète du temps de travail, une remise en cause des statuts et des missions des personnels.

Tournant le dos à une politique de création d'emploi, cette déréglementation vise à l'inverse à faire gérer par les fonctionnaires eux-mêmes la pénurie de moyens du service public, à terme à réduire le service public.

Les fédérations de fonctionnaires n'ont pas approuvé le texte du décret (vote contre de la CGT-FO-FSU au conseil supérieur, abstention de l'UNSA et de la CFTD).

Les conditions de réalisation de l'unité des fonctionnaires sont presque réunies pour autant que la volonté unitaire, dont la FSU est porteuse, se manifeste sur le terrain.

L'avenir de la FSU, quelque soit les idées des uns et des autres sur la question, passe par l'organisation de la bataille pour:

- l'abrogation du décret du 25 août,
- la réouverture de négociations sur la base des créations de postes, du maintien et de l'extension des acquis.

Les fonctionnaires, quelque soit leur ministère, ont fait la preuve de leur capacité de mobilisation dès lors que les revendications étaient clairement avancées

Le congrès de la FSU aura un écho parmi tous les fonctionnaires si la FSU fait la démonstration de sa capacité à mobiliser sur cette orientation.

Jacques Aurigny

## Rassembler, unifier, lutter

### Appel à voter pour la liste Ecole Emancipée

Le mouvement syndical reste profondément divisé et en conséquence affaibli dans ses capacités de riposte. Cette situation est particulièrement néfaste dans une période marquée:

- par la généralisation des attaques contre les salariés (remise en cause des acquis, annualisation et flexibilité du travail, "modération" salariale...) tant dans le secteur privé qu'en ce qui concerne la Fonction Publique.
- par le sentiment qu'il est possible de "passer à l'offensive", qu'un mouvement d'ensemble est possible, que la création d'un rapport de forces faisant plier patronat et état-patron n'est pas une vue de l'esprit.

Le caractère soi-disant indépassable de cette société fondée sur le profit des uns, sur l'exploitation des autres, sur la négation des besoins sociaux, est remis en cause, dans les manifestations de Seattle, Millau, Prague... par celles et ceux qui affirment "le monde n'est pas une marchandise" comme par notre volonté de ne plus subir sans réagir.

La FSU (à laquelle appartient le SNASUB) a suscité à sa création l'espoir d'un "autre" syndicalisme: un syndicalisme démocratique, transparent, un outil au service des luttes, animé d'une volonté de

rassemblement du syndicalisme d'action, comme faisant le choix de construire une vraie fédération plutôt qu'une addition de syndicats catégoriels.

Cet espoir (qui s'est traduit aussi dans la formidable mobilisation de l'automne 95) nous concerne: nous savons bien que dans tous les "dossiers" fondamentaux (précarité, 35 heures, salaires, retraite...) le SNASUB n'atteindra ses objectifs revendicatifs, nos revendications, que par une lutte à laquelle participent beaucoup plus que les seuls syndiqués que nous regroupons.

Ces revendications nous concernent, mais elles concernent aussi l'ensemble des fonctionnaires et au-delà l'ensemble des salariés.

C'est pourquoi la FSU ne doit pas se limiter au seul secteur de l'Education nationale mais s'ouvrir avec une vraie volonté de regrouper toutes les forces syndicales prêtes à agir ensemble contre les politiques ultra-libérales et pour un projet social solidaire renouvelé.

Renforcer les capacités d'initiative de la FSU (et donc en faire un instrument utile à l'ensemble de nos collègues), renforcer le pluralisme interne (en permettant que le pouvoir appartienne aux syndiqués), la tourner vers l'ensemble du mouvement syndical et social, autant d'objectifs qui sont au cœur des combats menés par l'Ecole Emancipée et qu'elle propose à l'ensemble des syndiqués.

Pour exprimer notre volonté d'une FSU combative, d'un fédéralisme pluraliste, nous vous appelons à voter pour la liste Ecole Emancipée.

Dominique Gérardin  
Danielle Patinet  
Anne-Marie Pavillard

## Aller de l'avant avec Unité & Action

Toute la période qui a accompagné la création de la FSU a été marquée par un enthousiasme formidable. Chacune et chacun avait la conviction de participer à un événement majeur: la constitution d'une organisation syndicale démocratique où tout procédait du dialogue, de la concertation, de la volonté de construire en commun, où des règles institutionnelles empêchaient une "majorité" d'écraser une "minorité", en faisant en sorte qu'aucun syndicat ne réunisse à lui seul une majorité et n'impose ses intérêts au détriment de tous les autres.

Forts de ces convictions et de ces pratiques, nous nous étions fixé comme objectif de devenir la première fédération de l'Education nationale et, dans la foulée, la première fédération de la Fonction publique de l'Etat. Pas seulement comme une fin en soi mais pour agir et obtenir des avancées significatives en faveur des personnels qui nous faisaient confiance, et plus largement, en faveur des jeunes et de la population de ce pays, sans oublier la lutte contre la "marchandisation" et la globalisation de l'économie, la solidarité en faveur de toutes les formes d'exclusion.

C'est dans les luttes de 1995 que ces objectifs ont été atteints. Plus récemment, les luttes du printemps 2000 ont fait sauter le verrou du gel de l'emploi public, ont permis de faire prendre en compte des avancées dans le domaine de la précarité.

Mais il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour confirmer et concrétiser les avancées arrachées par les luttes, mais aussi pour engranger de nouvelles en ce qui concerne les salaires, les carrières, le service public.

Aujourd'hui, des attentes nouvelles se manifestent, à l'intérieur comme à l'extérieur de la FSU. Ce que nous avons créé, non seulement Unité & Action, mais tous ensemble, peut nous sembler fragile et insuffisant, critiquable, mais c'est quand même un bel outil. Il a démontré sa capacité à organiser toutes nos professions et à obtenir des résultats. Il attire vers nous des forces syndicales décidées à prendre les problèmes à bras-le-corps, prêtes à agir pour une société de solidarité et de progrès, qui ne se retrouvent plus dans des organisations qui apparaissent inféodées aux pouvoirs politique ou économique en place.

Nous avons donc la responsabilité de mesurer le chemin parcouru et de nous fixer de nouveaux objectifs qui tiennent compte de notre expérience, de notre capacité à rassembler, et des évolutions souhaitables du paysage syndical français et européen.

Les adhérents du SNASUB doivent s'impliquer fortement dans la préparation de ce congrès de la FSU, prendre toute leur part dans les congrès départementaux et national. Nous sommes tous responsables du devenir de la FSU

**Evelyne Charvet**  
**Francoise Guillaume**  
**Michèle Hazard**  
**Evelyne Horckmans**  
**Arlette Lemaire**  
**Philippe Rampon**  
**Jacques Soudain**

## Quels votes allons-nous être amenés à effectuer?

### ➤ Rapport d'activité

- vote sur les fenêtres
- Vote global sur l'ensemble du rapport en "pour", "contre", "abstention".

### ➤ Textes d'orientation et listes des candidats

Le résultat de cette consultation permettra de déterminer la composition des instances fédérales. 5 textes d'orientation soutenus par 5 listes se présentent à vos suffrages :

- ☆ Liste à l'initiative d'Unité et Action et de militants ne se réclamant d'aucune tendance ;
- ☆ Liste "École Émancipée"
- ☆ Liste "Autrement pour la FSU"
- ☆ Liste "Front Unique"
- ☆ Liste "Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant"

Les votes auront lieu du 6 au 24 novembre 2000. Il seront organisés par les sections départementales FSU en liaison avec les sections académiques ou départementales du SNASUB. Les modalités vous seront précisées ultérieurement par votre Secrétaire académique.

La Commission nationale de dépouillement de la FSU qui se réunira le 6 décembre 2000 collectera l'ensemble des résultats et en proposera la validation par le Bureau Fédéral. Les résultats seront communiqués le 7 décembre aux Secrétaires départementaux.

## Congrès départementaux

Les congrès départementaux préparatoires au congrès national se tiendront :

- du 11 au 22 décembre 2000 ;
- du 8 au 12 janvier 2001.

Ils débattront des 5 grands thèmes de réflexion qui seront au centre du Congrès.

Ils pourront proposer des amendements aux projets de motions préparatoires. Ils désigneront, sur la base des débats et du résultat du vote, les délégués au Congrès national.

# Les accidents du travail et maladies professionnelles

**Pour les fonctionnaires titulaires, c'est le terme d'accidents de service qui est utilisé, les règles étant différentes de celles définies par le régime de la Sécurité sociale. L'accident de service, pour être reconnu comme tel, doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail ou du trajet une lésion du corps humain. C'est au fonctionnaire d'apporter la preuve de l'accident et de sa relation avec le service. Les maladies contractées dans l'exercice des fonctions sont généralement reconnues par référence au tableau (non limitatif) des affections professionnelles figurant dans le code de la Sécurité sociale.**

## Congé

Le fonctionnaire doit demander le bénéfice du congé en alléguant l'imputabilité au service et en transmettant à son supérieur hiérarchique un certificat médical de son médecin traitant. Le fonctionnaire qui bénéficie d'un congé de ce type conserve l'intégralité de son traitement. Le congé est prolongé jusqu'à la reprise des fonctions ou jusqu'à la consolidation (c'est-à-dire la stabilisation, permettant d'évaluer les séquelles) de l'état de santé de l'intéressé. En cas d'inaptitude définitive à la reprise des fonctions, sans qu'un reclassement en application de l'article 63 du

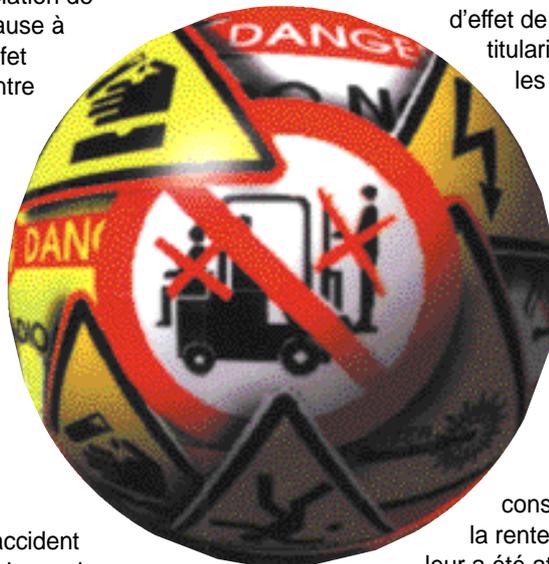
titre II du statut ait été possible, le fonctionnaire est mis à la retraite.

## Remboursement des frais

Le fonctionnaire a droit au remboursement des frais médicaux sans limitation, mais dont il doit apporter la preuve de l'utilité. S'il n'y a aucun doute sur la relation de cause à effet entre

Du point de vue de la responsabilité administrative, il n'a pas d'autres droits que ceux résultant de son statut ou de la législation sur les pensions. Cette règle dite du forfait à pension est exclusive de tout autre mode d'indemnisation.

Lorsque l'accident du travail a eu lieu avant la date d'effet de la titularisation, les agents



l'accident et le service, l'administration peut délivrer à la victime un certificat de prise en charge, qui permet à l'intéressé de ne pas régler les soins, l'administration payant directement les frais engagés. Si, après avis de la commission de réforme, l'imputabilité au service n'est pas reconnue, l'administration se retournera contre la Sécurité sociale et l'agent, chacun pour leur dû.

## Autres formes d'indemnisation

Le fonctionnaire peut recevoir des dommages et intérêts au titre de la responsabilité des tiers.

conservent la rente qui leur a été attribuée au titre du Code de la Sécurité sociale. Lorsque l'accident du travail a eu lieu après la date d'effet de la titularisation, l'intéressé cesse de bénéficier de la législation sur les accidents du travail à compter du jour où intervient la décision de titularisation. Il bénéficie dès lors des dispositions concernant les fonctionnaires d'Etat (congé avec plein traitement, remboursement des frais).

## Allocation temporaire d'invalidité

Le fonctionnaire maintenu en activité qui a été atteint d'une invalidité résultant du service

ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou d'une maladie professionnelle peut prétendre à une allocation temporaire d'invalidité cumulable avec son traitement. Les conditions d'attribution et de modification sont fixées par un décret en Conseil d'Etat. Le droit à allocation temporaire d'invalidité est ouvert aux fonctionnaires stagiaires.

## Reclassement en cas d'inaptitude

Le statut général prévoit l'adaptation du poste de travail à l'état physique des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, par suite de l'altération de leur état physique. La demande de reclassement peut être faite dans son grade à l'initiative de l'administration ou dans un autre corps à la demande du fonctionnaire. Le reclassement peut se faire par détachement dans un autre corps, avec intégration au bout d'un an, en cas d'inaptitude définitive aux fonctions du corps d'origine. Le fonctionnaire détaché dans un corps hiérarchiquement inférieur, et qui ne peut être classé à un grade doté d'un indice égal ou immédiatement supérieur à celui qu'il détenait, est classé à l'échelon terminal du grade le plus élevé du corps d'accueil et conserve à titre personnel l'indice détenu dans son corps d'origine.

*Pierre Boyer*



# lu pour vous

infos pratiques



par Pierre Boyer

Arrêtés du 6 juillet 2000 fixant le taux annuel de la **prime** de technicité forfaitaire allouée aux **bibliothécaires, aux bibliothécaires adjoints spécialisés, aux bibliothécaires adjoints**, et de l'indemnité spéciale allouée aux **conservateurs** de bibliothèque (JO du 1<sup>er</sup> septembre 2000).



Arrêté du 6 juillet 2000 fixant les taux annuels de l'**indemnité de gestion** allouée à certains personnels des **CROUS** (JO du 1<sup>er</sup> septembre 2000).

Décision du 28 juillet 2000 fixant la **répartition des sièges au Conseil supérieur de l'éducation** (SNASUB: 1 siège) (BOEN n° 30 du 31 août 2000).

Arrêté du 8 août 2000 relatif à l'attribution d'**IFTS** à certains **contractuels du M.J.S.** (JO du 6 septembre 2000).

Arrêté du 25 août 2000 relatif à l'organisation des épreuves des **concours externe et interne pour le recrutement d'AASU** au titre de l'année 2001 (JO du 28 septembre 2000).

Arrêtés du 31 août 2000 et note de service n° 2000-132 du même jour relatifs à l'organisation des **élections aux CAP des ITARF** (BOEN n°31 du 7 septembre 2000).

Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2000 fixant la répartition par académie des postes offerts aux **concours exceptionnels d'adjoints administratifs** (BOEN n° 31 du 7 septembre 2000).

Note de service n° 2000-133 du 1<sup>er</sup> septembre 2000 relative aux **Contrats emploi consolidé** (BOEN n° 31 du 7 septembre 2000).

Circulaire n°2000-136 du 1<sup>er</sup> septembre 2000 relative au régime de rémunération de certains **personnels rémunérés sur le budget des EPLE** (BOEN n°32 du 14 septembre 2000).

Arrêté du 5 septembre 2000 fixant la nature et la durée de l'épreuve d'**examen professionnel**

**pour l'accès d'agents non titulaires au corps des bibliothécaires** (JO du 13 septembre 2000).

Arrêté du 6 septembre 2000 autorisant l'ouverture de **concours exceptionnels pour le recrutement d'adjoints administratifs** des services déconcentrés (750 postes) (JO du 13 septembre 2000).

Arrêté du 6 septembre 2000 fixant le contingent de **recrutement (1000) d'adjoints administratifs des services déconcentrés** (JO du 13 septembre 2000).

Arrêtés du 11 et du 20 septembre 2000 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants

au **CHS de l'INRP et du CNDP** (BOEN n°34 du 28 septembre 2000).

Décret n°2000-897 du 13 septembre 2000 modifiant le décret n° 95-120 du 2 février 1995 portant **statut particulier du corps des bibliothécaires adjoints** (JO du 16 septembre 2000).

Décret n°2000-917 du 20 septembre 2000 modifiant le décret n° 2000-216 du 6 mars 2000 portant **création du Haut Comité éducation-économie-emploi** (JO du 22 septembre 2000).

## se syndiquer...

### BULLETIN D'ADHESION au SNASUB - FSU 2000/2001

Académie ..... Réadhésion  Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame  Nom, Prénom .....

Lieu d'exercice .....

Grade ..... Indice .....

Statuts : Administration scolaire et universitaire  Bibliothèques  Recherche et Formation   
 Documentation  Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale  Culture  Jeunesse et Sports  Autres

Adresse personnelle .....

Adresse professionnelle .....

Tél. personnel ..... Tél. travail ..... Fax .....

E. mail .....

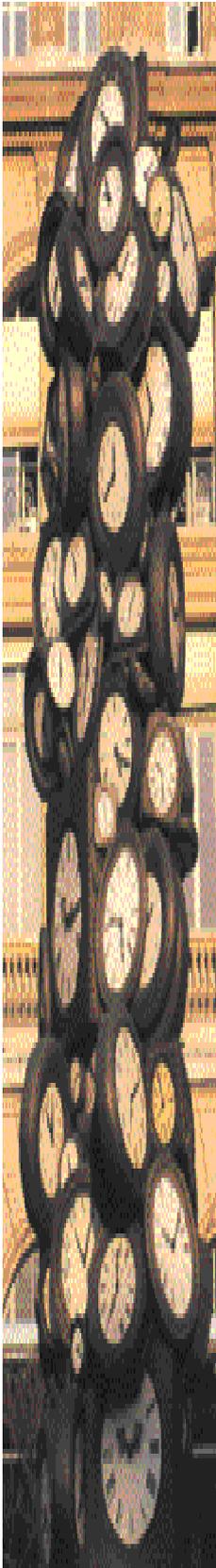
**Cotisation 2000/2001** : par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI (arrondir au franc le plus près) :

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 1,50 F par point d'indice }
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 1,60 F par point d'indice } + points NBI
- salaire à partir de l'indice 401 : 1,70 F par point d'indice }

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 200,00 francs
- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année : selon l'indice et la quotité
- Retraités : 50 % - Temps partiel : au prorata temporis

**Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au trésorier académique (adresses page 2) ou au Trésorier national : Jacques Soudain, Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris.** Pour quelques académies, à titre expérimental, possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique. Contactez votre trésorier académique.

# Réduction du temps de travail Retrait du décret



Le 25 août 2000, le décret n° 2000-815 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction publique de l'Etat était signé par le Premier ministre.

Pour les agents de l'Etat, le décret est le résultat d'un long processus qui avait débuté en février 2000 sous la responsabilité du ministre d'alors, Emile Zuccarelli.

Après négociations, la très grande majorité des organisations syndicales ayant refusé de signer le projet d'accord-cadre, la situation paraissait bloquée puisque le gouvernement ne souhaitait pas négocier sur la base des revendications syndicales.

Pourtant, en mai 2000, Michel Sapin ayant remplacé Emile Zuccarelli au ministère de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, un projet de décret reprenant les grandes lignes de ce qui avait été rejeté en février était rendu public. C'est ce projet de décret que Lionel Jospin a signé le 25 août 2000, le rendant exécutoire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le SNASUB-FSU, conscient des très graves dangers que l'application du texte ferait peser sur les conditions de travail des agents dans l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la culture a donc décidé de se prononcer pour l'abrogation du texte et pour la réouverture de négociations pour une réelle réduction du temps de travail à 35 heures par semaine, sans perte de salaire, sans annualisation ni flexibilité, sans perte de nos acquis en matière de droits à congés, avec création d'emplois compensatoires.

Cela dit, sans l'intervention et la prise de position des agents eux-mêmes, les chances de voir évoluer la situation favorablement sont quasiment nulles.

C'est pourquoi nous lançons une pétition qui dans un premier temps devrait favoriser l'information et l'expression des

collègues. Oui, tous ensemble, nous devons dire au ministre de la Fonction publique que les fonctionnaires d'Etat ne souhaitent pas être passés à la "moulinette" de l'annualisation et de la flexibilité.

**C'est pourquoi nous vous invitons à signer massivement la pétition.**

## Pétition

**Le décret du 29 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, promulgué en catimini pendant les congés scolaires, reprend les grandes lignes de ce qui avait déjà été rejeté en février 2000 par la très grande majorité des organisations syndicales après plusieurs séances de négociations.**

**Le décompte horaire proposé pour le calcul de notre temps de travail est un décompte annuel, 1600 heures par an, ce qui permettrait donc de généraliser l'annualisation des horaires (article 1).**

**A travers la définition de cycles de travail, compris entre la semaine et l'année (le mois, le trimestre, le semestre... - article 4), le décret introduit des dispositions nouvelles qui permettraient une très grande flexibilité horaire imposée aux personnels.**

**Aucune création d'emplois compensatoires n'étant prévue, cela signifie que les agents devront au moins accomplir les mêmes tâches avec un temps de travail réaménagé ou bien que les services aux usagers seront réduits ou affaiblis.**

**Nous personnels et agents de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Culture nous prononçons pour l'abrogation du décret du 25 août 2000 et exigeons la réouverture de négociations sur l'abaissement de la durée hebdomadaire de travail à 35 heures pour tous, sans annualisation ni globalisation, avec maintien de l'intégralité du salaire et conservation des acquis en matière de congés, assortie des recrutements statutaires compensatoires.**

Nom et prénom	Etablissement	Ville	Signature